

CENTRE DE PREVENTION DES VIOLENCES CONJUGALES ET FAMILIALES ASBL



RAPPORT D'ACTIVITES 2016

Approuvé par l'Assemblée Générale du 24 avril 2017

Siège Social : 28, Boulevard de l'Abattoir - 1000 Bruxelles - Tél. 02/539.27.44

Déduction fiscale pour tout don à partir de 40€ par an

BNP Paribas Fortis : BE83 0010 5271 3415



Le Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales est agréé et subsidié par :

[La Commission Communautaire Française \(COCOF\) pour :](#)

- Le service hébergement en maison d'accueil

[La Fédération Wallonie-Bruxelles \(FWB\) pour :](#)

- Le service d'aide sociale aux justiciables (Ministère des maisons de justice)
- L'Education Permanente
- L'ONE pour l'extrascolaire, l'accueil d'urgence et d'enfants malades

Le Centre est aussi subsidié, en 2016, pour :

- Les emplois ACS par Actiris
- Le complément des postes ACS par la COCOF
- Le poste Maribel par le Fonds Mirabel
- Le poste « premier emploi » par Actiris
- L'embauche compensatoire par le Fonds BEC et le Fonds Réduire et Compenser
- L'atelier de massages-relaxation par la COCOF

Bureaux accessibles au public

Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30
28, Boulevard de l'Abattoir – 1000 Bruxelles
Tél : 02/539-27-44
Fax : 02/534-49-46
E-mail : violences.familiales@misc.irisnet.be

Permanence téléphonique

Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30
Le WE de 10h à 18h
Tél : 02/539-27-44
Site web : www.cpvcf.org

Le Centre est membre :

- du Réseau Mariage Migration
- de l'AMA
- du Conseil pour l'Égalité hommes / femmes de la région bruxelloise
- des Coordinations sociales de Forest, d'Ixelles, de Koekelberg, de Saint-Josse
- de la Coordination Enfants d'Etterbeek
- de la plateforme violences conjugales de la région de Bruxelles-Capitale
- de la plateforme CIVIO
- de la plateforme ESPER

Nous tenons à remercier tous les donateurs qui nous ont soutenus financièrement ; il s'agit de UPS (United Parcel Service), de la Fondation ICB (Institut Chirurgical Bruxelles asbl), l'American Womens Club ainsi que des personnes privées.

Nous remercions également pour les dons en matériel et services : UPS, le Club des Canadiens de Belgique, le Ladie's Circle, l'Ordre de Malte, Be Face, des personnes privées.

Pour tout soutien financier, une attestation de déduction fiscale vous sera délivrée à partir de 40€

BNP Paribas Fortis : BE83 0010 5271 3415

TABLE DES MATIERES

Pages

I. POINTS FORTS DE 2016

8

II. FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION GENERALE

- | | |
|-----------------------------------|----|
| 1. <u>Introduction</u> | 10 |
| 2. <u>Les réunions en interne</u> | 12 |
| 3. <u>Les réunions en externe</u> | 13 |

III. LES DIFFERENTS SERVICES

- | | |
|---|----|
| <i>A. SERVICE D'AIDE AUX JUSTICIABLES</i> | 14 |
| 1. <u>Décret</u> | 14 |
| 2. <u>L'accueil – l'aide – l'accompagnement</u> | |
| 2.1. Quelques Chiffres | 15 |
| 2.2. Fonctionnement du service ambulatoire | 15 |
| 2.3. La permanence téléphonique | 16 |
| 2.4. L'accueil sur rendez-vous | 17 |
| 2.5. L'aide et l'accompagnement social | 17 |
| 2.6. L'aide et l'accompagnement psychologique | 18 |
| 3. <u>Actions de Formation</u> | |
| 3.1. Nos interventions | 19 |
| 4. <u>Projet de démarche d'évaluation qualitative 2014-2017</u> | 20 |

B. SERVICE HEBERGEMENT EN MAISON D'ACCUEIL

1. Projet collectif et activités ponctuelles

1.1. Quelques chiffres	21
1.2. Présentation du service hébergement	23
1.3. Fonctionnement du refuge	23
1.4. Accompagnement Adultes	24
1.5. Volet santé	25
1.6. Accompagnement Enfants	25
1.7. Accompagnement de l'équipe logistique	31
1.8. Volet animations de groupe	31
1.9. Fonctionnement de la Petite Maison	32
1.10. Projet d'ouverture d'une nouvelle maison d'accueil à adresse secrète à l'initiative de Madame La Ministre Céline Frémault	33

2. Réalisation en termes d'intégration sociale et professionnelle des personnes accueillies

Le « Post-hébergement »	35
-------------------------	----

3. Evaluation des conventions de collaboration

3.1. l'AMA	35
3.2. Convention SISP (Société Immobilière de Service Public)	36
3.3. Convention de collaboration avec l'A.I.S. Baïta	37
3.4. Convention de collaboration avec la maison d'accueil de St gilles « Tempor'l »	37
3.5. Transit toit	37
3.6. DANA	38
3.7. Garance	39
3.8. Maison médicale de Maelbeek	39
3.9. Conseil pour l'égalité hommes/femmes de la région bruxelloise	40
3.10. Plateforme de la région bruxelloise	40
3.11. Participation à la plateforme CIVIO	41
3.12. La commune de Koekelberg	41
3.13. Le Ciré	41
3.14. Le Réseau Mariage Migration	41
3.15. La plateforme ESPER	42
3.16. Article 27	42
3.17. Ateliers Yoga	42

4. Formations, colloques suivis par l'équipe

IV. FEDERATION WALLONIE BRUXELLES

EDUCATION PERMANENTE

1. <u>Décret</u>	44
2. <u>L'accompagnement dans une démarche d'émancipation</u>	45
Le contexte	45
Les balises	45
Le groupe, le lien et les compétences	45
L'équipe	46
Le médium	46
Le cheminement	47
L'organisation	47
3. <u>Ateliers et actions citoyennes collectives</u>	48
3.1. Les ateliers d'émancipation personnelle et sociale en groupe	48
a. Les ateliers de reconstruction « les réunions maisons »	48
b. Les ateliers de vie socioprofessionnelle et d'initiation à la démocratie et la citoyenneté	50
c. Les ateliers culturels « ELLE »	54
3.2. Les ateliers de préparation des projets d'actions citoyennes collectives	
Le projet exposition/sensibilisation	55
Le projet du groupe ESPER	57

I. POINTS FORTS DE 2016

Toute l'année 2016 a été conduite de janvier à décembre par la mobilisation de l'équipe, de la direction, des membres du CA et de l'AG dans le cheminement d'un projet d'une nouvelle maison d'accueil à adresse secrète souhaitée par Madame la Ministre Frémault (Ministre bruxelloise au Logement, Environnement, Energie, Qualité de vie, Aide aux personnes et Handicapés). Le choix de madame la Ministre Frémault porté dès le départ sur le CPVCF comme partenaire dans ce nouveau projet représente une très grande reconnaissance pour le travail du Centre et confirme son expertise en matière d'accueil de victimes de violences conjugales.

Des réflexions, de multiples rencontres et négociations s'en sont suivies en interne mais surtout avec les partenaires concernés pour aboutir à la concrétisation de ce fabuleux projet pour le CPVCF et combien important pour notre public.

(Page 34 §Service hébergement.)

Mais bien sûr, comme les années précédentes, le CPVCF a rempli sa principale mission d'accueillir, de protéger et d'orienter quelques centaines de victimes de violences conjugales et familiales.

97.3% d'entre elles étaient des femmes seules ou accompagnées de leur(s) enfant(s).

Le Centre a été de nouveau sollicité par les pouvoirs publics, différentes associations, les écoles, les médias pour :

- Réaliser des séances de sensibilisation et des formations
- Intervenir dans différentes conférences, colloques
- Témoigner de son expérience et alimenter des réflexions de table ronde, de débats...
- Adhérer à des partenariats, plateformes...

Nous retiendrons l'augmentation de nos interventions dans des séances de sensibilisation auprès du public jeune notamment dans les écoles ainsi que nos formations centrées sur l'intervention en milieu interculturel et la problématique du regroupement familial.

Cette année, nous avons assisté à une plus grande participation des femmes aux ateliers d'éducation permanente. Leur présence s'est concrétisée par des sensibilisations qu'elles ont elles-mêmes donné à des policiers stagiaires.

Les femmes du groupe ESPER ont été invitées à témoigner dans une audition au Parlement Bruxellois sur la double discrimination.

Mais le développement, l'engagement du Centre se sont fortement marqués dans :

- Une offre d'hébergement plus large pour les femmes accompagnées par le CPVCF, grâce à l'extension de notre infrastructure d'accueil, en partenariat avec la maison d'accueil Tempore'l de St Gilles et la mise à disposition d'un deuxième appartement par une personne privée.
- L'investissement du comité de gestion dans la concertation et la rédaction du décret qui suit le transfert des compétences du service ambulatoire (SASJ) vers la Fédération Wallonie Bruxelles (FWB) et la sauvegarde du subsidé pour l'accueil des enfants (FESC) à l'ONE.
- La collaboration avec «le Réseau Mariage et Migration» dans le relais de leur permanence téléphonique.
- La convention Art.13bis avec le SISP (3% d'attribution pour les victimes de violences conjugales). Trois conventions ont été signées avec Comentia, le Foyer du Sud et le Foyer Schaerbeekois.

Ces différents points seront développés dans leur chapitre respectif.

II. FONCTIONNEMENT - ORGANISATION GENERALE

1. Introduction :

1.1. L'objet de l'association :

- offrir à toute personne confrontée à une problématique de violence dans son couple et/ou dans sa famille un accueil et un accompagnement spécialisé visant à diminuer sa souffrance, prendre du pouvoir sur sa vie et sortir de l'enfermement de la violence ;
- offrir à toute femme accompagnée ou non de ses enfants un hébergement temporaire ;
- informer et sensibiliser le public et tous les acteurs concernés, conscientiser le monde politique à la problématique des violences au sein du couple et de la famille et soutenir tout projet qui vise à lutter contre celle-ci ;
- participer à des échanges de travail et de réflexions avec des partenaires nationaux et internationaux, notamment européens.

L'association peut poser les actes se rapportant directement ou indirectement à son projet.

1.2. Les missions :

Notre travail quotidien s'articule autour de 3 axes ; d'une part dans l'aide aux victimes et leurs proches dans le cadre des services d'aide aux justiciables, d'autre part dans le cadre des maisons d'accueil (COCOF) et troisièmement à travers l'Education Permanente (FWB). Les différents axes de travail de nos différentes missions doivent assurer une cohérence dans nos interventions. En effet, une même personne peut traverser tous ces services et programmes agréés par ces multiples organismes subsidiaires.

Concrètement, le travail du Centre s'opère sur deux lieux distincts ; le service ambulatoire se réalise dans des bureaux au 28, Boulevard de l'Abattoir, où sont traités au quotidien l'accueil, l'aide et l'accompagnement des victimes et de leurs proches.

Le service hébergement, quant à lui, se réalise dans nos maisons d'accueil dont les adresses sont confidentielles ; le Refuge et la Petite Maison qui est l'extension du Refuge depuis janvier 2014. Le service ambulatoire est « la porte d'entrée » de toutes les demandes adressées au Centre, c'est dans ces bureaux que siège l'asbl et se traite tout l'aspect administratif. Cette subdivision, hormis l'aspect pratique de l'organisation du travail des équipes, telle qu'elle se trouve actuellement, est incontournable car elle permet de préserver la protection des victimes qui sont orientées vers nos maisons d'accueil.

Le travail se veut, dans sa méthode, une intervention pluridisciplinaire intégrée et concertée des équipes pour maintenir une approche globale. Cette approche permet de comprendre la complexité de la thématique de la violence et d'avoir une cohérence dans l'intervention qui tient compte de tous les aspects touchés chez la personne. Aussi, des ponts circulent entre les axes de travail. Des lieux et des temps communs réunissent les actions et les réflexions des travailleurs.

1.3. Structure organisationnelle :

L'Assemblée Générale :

Bouillet M.A., Benne F., Blendeman X., Curto N., de Vinck M.,
Dille A-F., Henrard J-Cl., Ioannidis F., Roegiers B., Luis Sequeira A-M., Nakhlé L.,
Simon O., Verlaeken A., Zaazaa Y., Spilliaert C., Swaen J., Placidini G.

Le Conseil d'Administration :

Bouillet Marie-Anne, Présidente ; Simon Odette, Trésorière ; Verlaeken Anne, Secrétaire ; Luis Sequeira Anne-Marie, Administratrice.

Le comité de gestion :

La direction est assurée par 1 Comité de Gestion composé de 3 personnes de l'équipe :
Benne Frédéric, de Vinck Myriam et Zaazaa Yamina.

L'équipe pluridisciplinaire :

Les fonctions d'assistant-e-s sociales/ux , d'éducatrices/eurs, d'infirmière, de conseillère conjugale, d'assistantes en psychologie, de psychologue, de secrétaire, d'animatrice, d'aides ménagères ont été assurées entièrement ou en partie cette année, par 22 personnes ;

Aigret Emilie, Benthami Badia, Blendeman Xavier, Braconnier Valérie, Buggea Carmelo, Corvisier Marie-Christine, Contreras Lourdes, Ceysens Anne, Dahou Mohamed, El Aïssati Yamina, Fabrizio Mirella, Flament Valentine, Ghyselinck Céline, Hruszko Cathérina, Jarque Marie-Ange, Kouadjeu Mirabelle, Leemans Jean-Michel, Lengelé Régine, Mainguet Fabienne, Placidini Giorgia, Swaen Jessica, Sakiroska Selda.

2. Les réunions en interne :

La réunion d'équipe hebdomadaire :

Tous les membres de l'équipe s'y retrouvent pour faire le point sur la gestion du travail de la semaine écoulée et anticiper celle à venir. Elle permet le relais et la coordination des différents axes de travail. Un membre du Comité de Gestion anime la réunion, il recueille les informations nécessaires à l'organisation afin d'offrir une fluidité dans le travail des différents services. Les informations sur l'état des projets sont également déposées dans cette réunion. Le personnel a connaissance de la participation des uns et des autres aux activités extérieures et le feedback de celles-ci y est fait. En fonction des informations, l'agenda des équipes se complète et se réajuste.

La réunion famille hebdomadaire :

Elle rassemble les travailleurs qui prennent en charge l'aide sociale, juridique, psychologique et le quotidien des femmes et des enfants hébergés. La gestion générale du Refuge et de la Petite Maison y est discutée. La réunion se penche sur la situation de chaque famille hébergée afin d'envisager la coordination des accompagnements toujours avec une approche globale pluridisciplinaire.

La réunion mensuelle « Adultes hébergés » :

La question de la prise en charge sociale et juridique des femmes y est soulevée. Les réflexions portent sur la méthodologie et la pratique d'accompagnement et permettent d'évaluer les situations.

La réunion mensuelle « Enfants hébergés » :

L'équipe des travailleurs qui accompagnent les enfants y est réunie. La prise en charge individuelle, en groupe tant au niveau familial, scolaire, psychologique y est abordée et développée pour le mieux-être de l'enfant et pour soutenir la pratique.

La réunion « Education Permanente » :

L'augmentation de catégorie octroyée par la Fédération Wallonie-Bruxelles nous a permis d'engager une animatrice mi-temps.

Une équipe autour des activités et des actions de l'Education Permanente s'est alors formalisée réunissant les trois autres travailleurs qui y étaient déjà impliqués. Cette réunion mensuelle est l'occasion de se pencher sur les missions de l'Education Permanente, de les partager et de transmettre les valeurs qu'elle véhicule. L'équipe réfléchit et développe les méthodes d'approche et d'accompagnement du public et spécifiquement du groupe. Elle évalue les activités effectuées en se référant à des critères préalablement fixés, cohérents avec les objectifs, et y apporte les adaptations nécessaires.

La réunion mensuelle « Ambulatoire » :

Tous les moyens mis en œuvre pour l'accueil, l'aide et l'accompagnement des personnes qui sont reçues via le service ambulatoire y sont abordés ; l'organisation des rendez-vous, l'écoute téléphonique, l'analyse de la demande, l'orientation,...et ce, à travers des thématiques liées à la violence conjugale (ex. la crise, l'urgence, la violence administrative, la double victimisation,...)

Le Service Interne de Prévention et Protection au Travail :

Deux membres de l'équipe ont bénéficié d'une formation de conseiller en prévention de base en 2014. L'un d'entre eux a été désigné pour remplir pleinement cette fonction dans le Service Interne de Prévention et de Protection au travail (SIPP) ainsi créé au sein de notre institution.

L'asbl ABBET (Association Bruxelloise pour le Bien-être au Travail) a été mise en place pour aider les asbl bruxelloises reconnues par la COCOF à développer leur politique de bien-être au travail prévu par l'accord Non-marchand du 22/12/2010, signé entre la Cocof et les partenaires sociaux (organisations syndicales et patronales).

L'ABBET met une équipe de professionnels du bien-être au service de ces associations.

Pour ce faire, elle propose des outils, la BOBET (Boîte à Outils du Bien-être au Travail) qui se présente sous forme de fiches courtes et adaptées au secteur, permettant d'appréhender le contenu de la loi et des obligations qui en découlent de manière simple et concise.

Le conseiller en prévention désigné doit rédiger le rapport annuel sur le fonctionnement du SIPP qu'il est tenu d'envoyer à la Direction générale du bien-être avant le 1er avril pour l'année qui précède.

Diverses réunions régulières avec l'ABBET ont eu lieu pour établir l'analyse de risques et ont fait l'objet de PV. A partir de ces rapports, la direction et le conseiller en prévention ont établi un plan quinquennal reprenant les mesures visant à améliorer le bien-être au travail.

3. Les réunions en externe :

Les équipes se rencontrent régulièrement à des réunions de coordination pour établir un réseau avec des services externes. La collaboration avec d'autres services à Bruxelles, en Belgique et parfois au niveau international est importante pour augmenter l'efficacité du travail auprès des bénéficiaires. La participation et l'intervention des travailleurs au cours de tables rondes, de conférences, de colloques peuvent témoigner d'une reconnaissance et leur apporter une expertise.

III. COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANCAISE

A. SERVICE D'AIDE AUX JUSTICIABLES

1. Le décret

Le Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales qui existe depuis 1977 a été reconnu en 2008 par la Cocof pour son travail d'accueil, de suivi et de formation dans le cadre du décret du 7 novembre 2003 qui concerne les services d'aide, d'une part aux victimes et à leurs proches, et d'autre part aux inculpés et condamnés en liberté, aux ex-détenus et à leurs proches. Le CPVCF, quant à lui, n'est concerné que par l'aide à une catégorie spécifique de victime; celle des violences conjugales.

Il a ensuite été agréé pour une période indéterminée dans le cadre du décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé.

Dans le cadre de la 6^{ième} réforme de l'Etat, votée le 11/10/2011, certaines compétences sont transférées des régions aux communautés. Ainsi, l'aide aux Justiciables dépend depuis le 01/07/2014 du Ministère des Maisons de Justice de la Fédération Wallonie Bruxelles, de la Communauté Française (Ministre R. Madrane). Un nouveau décret a été voté. Il entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Ce nouveau décret change radicalement la manière de concevoir les différents services et leurs missions. Il se subdivise en plusieurs chapitres qui concernent :

- les **missions** de chaque partenaire :

L'aide sociale : concerne l'auteur ou la victime

L'aide psychologique : concerne l'auteur ou la victime

L'aide au lien : concerne principalement les liens entre les enfants mineurs et leur parent détenu

L'aide à la communication : concerne la médiation entre justiciables concernés par une infraction.

L'accompagnement à la mise en œuvre des décisions judiciaires

- les **conditions d'agrément** avec entre autres, celles de devoir définir avec quelles **catégories de justiciables**, le partenaire (l'association) entend travailler.

Dans notre cas, il s'agira de l'aide sociale et psychologique aux victimes.

L'agrément sera subordonné à la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs qui seront évalués très régulièrement selon des procédures précises :

- Le subventionnement des services partenaires sera lié au **nombre « de prises en charge »** ou de prestations (termes encore mal défini) et non plus en relation avec une équipe de travailleurs et des frais de fonctionnement. Le montant de la subvention sera également lié à la taille de l'arrondissement judiciaire et le nombre de services situés sur un même arrondissement ainsi qu'à d'autres paramètres comme l'indice de pauvreté.

- **La Concertation, la coordination, l'évaluation.**

Les arrêtés d'application du décret devraient permettre d'y voir plus clair. Cependant les différentes associations restent très inquiètes concernant les procédures d'agrément et de contrôle. Sur les définitions de certains termes, ainsi que sur l'« applicabilité » de certaines mesures.

L'administration admet volontiers qu'elle manque de personnel et qu'il faudra sans doute encore plusieurs années avant que la mise en œuvre du décret soit pleinement réalisée. Cela engendre pas mal d'incertitudes et il est difficile pour chacun de mettre sur pied des projets.

2. L'accueil – l'aide – l'accompagnement

2.1. Quelques chiffres concrétisent le travail de l'ambulatoire

7300 appels téléphoniques ont été traités à la permanence téléphonique dont **2243** ont abouti à l'inscription d'un rendez-vous dans l'agenda pour un entretien avec un travailleur.

Parmi ces rendez-vous, **1010** ont été annulés, reportés ou sont restés sans suite. Les autres **1233 entretiens** ont réellement eu lieu. Ceux-ci correspondent soit à des entretiens constituant ainsi **315 nouveaux dossiers** soit à des entretiens d'accompagnement social ou psychologique faisant suite à des premiers entretiens.

En termes de personnes, nous avons donc rencontré **293 femmes victimes** de VC, **15 hommes** dont 10 ayant subi des VC et 5 hommes ayant commis des VC et également **7 couples** qui sont venus nous consulter pour la première fois. Les hommes ayant commis des VC nous consultent sous base volontaire et non sous contrainte judiciaire. Parmi ces personnes venues pour la première fois, 110 sont revenues 1 à 3 fois au moins en 2016. Cinquante neuf autres femmes qui ont consulté en 2016 s'étaient déjà présentées à nos consultations avant cette année.

2.2. Fonctionnement à partir du service ambulatoire

Le secteur ambulatoire du Centre répond à toutes les questions liées à la violence conjugale et familiale provenant de victimes, d'auteurs, de professionnels, d'étudiants, des médias, du monde politique et de particuliers qui montrent un intérêt à la problématique.

Notre travail tourne principalement autour de la problématique de personnes victimes et de leurs proches. Les victimes qui se présentent sont majoritairement des femmes âgées entre 18 et 39 ans. Ces femmes appartiennent à toutes les catégories sociales, économiques et culturelles. Elles sont envoyées par d'autres services sociaux et centres d'accueil d'urgence, l'ONE, les médecins, la police, la ligne d'écoute violences conjugales **0800 30 030**,...

Elles nous trouvent également sur internet et notamment sur notre site internet www.cpvcf.org
Nous accueillons et accompagnons également des hommes victimes de violences conjugales mais cela reste assez rare.

Quelques couples, généralement sous l'insistance de la femme, expriment la demande d'une thérapie de couple.

La prise en charge des couples n'est pas indiquée quand l'auteur est dans le déni de sa responsabilité et quand la victime est encore exposée aux violences, sous peine de cautionner celles-ci. D'autant plus que les violences psychologiques, comme la manipulation, ne sont pas

toujours perçues et nommées telles quelles par la victime. Dans ces cas, nous conseillons à chacun des partenaires d'entreprendre individuellement un accompagnement psychologique. Nous recevons aussi les personnes (hommes ou femmes) qui volontairement se présentent pour des violences dont ils/elles ont été auteur-e-s. Nous privilégions pour eux/elles, une orientation vers les associations qui travaillent exclusivement avec les auteurs notamment l'asbl Praxis. La sécurité des victimes reste un critère prioritaire dans la décision de prise en charge des auteur(e)s.

2.3. La permanence téléphonique

Tous les jours, une écoute téléphonique en toute confidentialité est assurée. La majorité des appels proviennent des personnes directement touchées par la violence. Nous recevons également beaucoup d'appels de proches de victimes, de professionnels confrontés à la problématique de violence et qui cherchent des pistes et conseils afin d'orienter et d'intervenir le plus adéquatement possible. Les appels demandent un temps d'écoute de 15 à 30 minutes. Les victimes téléphonent souvent après une phase de crise, avec le désir d'obtenir une solution immédiate. Nous leur donnons des conseils sur les mesures de protection, des informations pratiques sur les démarches à faire dans l'urgence. Beaucoup d'appels consistent en un besoin de parler à quelqu'un et/ou d'avoir un conseil de professionnel. Un rendez-vous est souvent fixé pour développer l'aide et l'accompagnement le plus approprié.

Nous constatons qu'une personne sur 2 qui a téléphoné pour un premier entretien annule ou reporte son rendez-vous et ce même si le rendez-vous est fixé dans un délai relativement rapide. L'entretien téléphonique n'est jamais vain, les personnes qui ont annulé, retéléphont souvent quelques mois plus tard et franchissent le pas de se présenter dans nos locaux. Elles ont parfois encore maintenu quelques espoirs devant les multiples justifications et promesses de changement de leur partenaire faites après la énième explosion de violence. Des obstacles matériels, financiers, administratifs peuvent également retarder leur départ. Elles nous disent souvent qu'elles ont beaucoup hésité à cause de leurs enfants.

La peur, l'emprise et le contrôle du partenaire à qui elles doivent rendre des comptes sur leurs occupations les empêchent également de se présenter dans nos bureaux. Certaines ont honte de parler de leur vécu ou pensent qu'elles ne seront pas crues. L'écoute téléphonique anonyme est alors le premier pas vers la sortie de l'enfermement de la violence.

Par une écoute active et bienveillante, elles se sentiront reconnues et ce sans condition et sans jugement.

L'aspect délictueux du recours à la violence est toujours clairement énoncé.

2.4. Un accueil sur rendez-vous

Un accueil sur rendez-vous est assuré tous les jours ouvrables dans les bureaux du service ambulatoire. Les personnes se présentant sans rendez-vous ou en urgence, sont toutefois reçues et entendues. Un rendez-vous leur est fixé si nécessaire mais les informations essentielles sont données et au besoin une aide est apportée directement.

Il arrive régulièrement que des femmes arrivent à l'improviste car elles ont pu échapper un moment au contrôle du partenaire.

Nous pouvons également nous déplacer pour tenir un premier entretien dans des lieux qu'elles sont autorisées à fréquenter par leur conjoint, comme les consultations ONE, les salles de maternité, le lieu de travail, de formation, parfois à l'école de leurs enfants ou au CPAS.

Aussi urgentes soient-elles, les demandes sont abordées avec attention et précaution car des décisions précipitées pourraient avoir des conséquences importantes pour la victime et/ou pour son entourage. Le degré de dangerosité doit être évalué grâce au récit de la personne. Certains paramètres liés aux faits de violences rapportés par la victime et notre lecture du processus de domination installée dans le couple nous indiquent la probabilité de passage à l'acte grave.

Ne pas se précipiter vers des solutions rapides nous permet aussi de ne pas déposséder la personne de sa décision qui est souvent très vacillante au début, d'évaluer ses propres ressources, de considérer les solutions qu'elle a sans doute déjà mises en œuvre.

Certaines demandes peuvent tout à fait évoluer au fur et à mesure que la personne reçoit les informations, certaines pistes non envisagées par la personne peuvent se présenter à elle.

Le premier entretien fait état de la situation de violence, de sa problématique et des conséquences immédiates, des ressources de la personne, des pistes qu'elle a déjà essayées et des pistes qu'elle peut mettre en place pour sortir de la violence conjugale sont envisagées.

Une demande d'hébergement peut être formulée par la victime au cours du premier entretien ou parfois pendant l'accompagnement psychologique qu'elle a déjà entamé au sein de notre Centre. En général, les femmes qui en font la demande sont dans des situations de violence telle qu'une adresse secrète est nécessaire et s'avère parfois très urgente. La plupart n'ont pas de réseau pour les soutenir, elles ont très peu ou pas de moyens financiers quand elles quittent le domicile conjugal. Pour ces femmes, l'isolement dans lequel elles se sont retrouvées est essentiellement provoqué par le partenaire.

2.5. L'aide et l'accompagnement social

Nous informons les victimes sur les ressources dont elles pourraient bénéficier si elles se séparaient de leur partenaire (CPAS, chômage,...), sur les procédures juridiques à entamer, l'utilité du certificat médical, les procédures de plainte, les modalités et les possibilités d'hébergement chez nous ou dans les autres maisons d'accueil d'urgence, les maisons maternelles ainsi que des informations concernant des mesures de protection dans le cadre du regroupement familial.

Nous envisageons tous ces points en regard du contexte qu'elles nous présentent.

Un accompagnement social et psychologique est proposé tout au long des démarches pour faire face aux conséquences directes de la victimisation et de la victimisation secondaire à laquelle elles peuvent être confrontées. Un suivi social par téléphone est également proposé.

Le travail en partenariat ou un relais vers d'autres services peut être envisagé à tout moment dans le parcours de la relation d'aide.

Si la personne se sent prête à entreprendre seule ses démarches, nous l'orientons vers d'autres services d'aide (BAV, Espace Rencontre, policier de référence, le Ciré, un avocat pro deo,...) Nous proposons également de l'y accompagner si nécessaire.

En même temps qu'elle éclaircit peu à peu sa propre demande, la personne se positionne progressivement. Elle désire reprendre du pouvoir sur sa vie. En prenant des responsabilités, elle redevient sujet de son histoire. Cet éclaircissement peut prendre quelques séances d'entretien avant une décision de départ, de dépôt de plainte,...

Ces 10 dernières années, nous avons été amenés à traiter une problématique de violence plus spécifique ; celle des femmes migrantes primo-arrivantes victimes de VC qui ont rejoint leur conjoint belge ou étranger dans le cadre du regroupement familial. Pour échapper à la violence de celui-ci et obtenir la protection de l'Etat, elles endurent la victimisation secondaire de toutes les procédures administratives contraignantes et incohérentes de la loi du regroupement familial (cfr § Education Permanente)

Notre service s'est spécialisé dans l'accompagnement social et psychologique de ces victimes et à mis en place un partenariat pour leur prise en charge juridique.

2.6. L'aide et l'accompagnement psychologique à court ou moyen terme

Pour surmonter certaines étapes, les personnes expriment le besoin de parler et d'être soutenues psychologiquement.

Que ce soit lors d'entretien téléphonique ou d'entretien sur place, nous sommes face à des personnes dont la souffrance n'a souvent jamais été exprimée. Le silence renforce le maintien de la violence, il trouve sa source dans la honte, la culpabilité, le sentiment d'échec, la peur ou l'impossibilité de dire l'indicible. Elles sont souvent désemparées, confuses, épuisées et ne savent que faire. La seule chose dont elles sont certaines, c'est de vouloir que la violence s'arrête. Elles veulent comprendre ce qui leur arrive, comprendre leur partenaire afin de l'aider, comment elles en sont arrivées là.

Le soutien psychologique consiste à accompagner la personne, à trouver des solutions qui lui sont propres. Le soutien vise également à prendre conscience de la responsabilité que la personne a par rapport à sa propre protection et de la discerner de la faute dont elle porte généralement la responsabilité. Le suivi psychologique peut lui permettre aussi de se rendre compte des mécanismes d'emprise, des impacts, du danger de la violence et l'encourager enfin à trouver, dans ses compétences, les solutions qui lui appartiennent pour sortir de la violence conjugale. Elle peut apprendre ainsi à la détecter et sortir d'un schéma relationnel qui peut être propice à l'installation d'un rapport de domination.

Beaucoup de victimes de violence conjugale peuvent présenter des symptômes de stress post-traumatique. L'entretien permet de mettre des mots sur ce qu'elles vivent et ressentent et de mettre le lien entre la violence qu'elles vivent et l'état dans lequel elles se trouvent. Cela permet d'évaluer les impacts psychologiques des traumatismes qu'elles ont pu vivre, de les travailler ensemble et orienter vers une thérapie si cela s'avère nécessaire.

3. Actions de formation

3.1. Nos interventions

Une de nos missions dans le décret est d'organiser des séances de sensibilisation pour des acteurs psycho-médico-sociaux, des entreprises ou des services publics :

Quelques-unes d'entre elles :

- 09/01 : intervention dans un débat « mariage forcé et violences associées » organisé par des étudiants ULB en master psycho et inter culturalité au 'Le Monde selon les femmes ONG' (20 étudiants)
- 29/01 : sensibilisation « VC et enfants exposés » à des étudiants de l'ULB et travailleurs de la Rue Verte asbl (10 personnes)
- 01 et 02/02 : information « VC et enfants exposés » aux étudiants de 5^{ème} secondaire de l'Institut Sainte Marie Immaculée (20 élèves)
- 18/02 : intervention dans l'émission « Tout un bazar » sur la RTBF avec Hadja Lahbib
- 26/02 : intervention dans le cadre d'un projet d'affiche de SOS jeunes (18 personnes)
- 14, 16 et 18/03 : sensibilisation « Parlons d'amour » à 3 classes de l'Institut de Mot-Couvreur (87 élèves)
- 19/03 : sensibilisation VC à la Haute Ecole Francisco Ferrer (52 élèves + 11 professeurs)
- 22 et 23/03 : intervention dans un débat suite à la pièce 'Clotilde du Nord' par le Brocoli Théâtre (110 personnes)
- 27/04 : sensibilisation VC à l'ONE bd Louis Schmidt (25 travailleurs médico-sociaux)
- 23/05 : intervention au colloque Col3/Col4 approche intégrée des auteurs de VC
- 10/06 : sensibilisation VC à 'Médecins sans frontière' de Bxl (6 travailleurs)
- 13/06 : membre du jury pour un TFE d'une étudiante à l'EOS à Bxl 'femmes migrantes victimes de violence conjugale'
- 01/07 : sensibilisation VC « Parle avec elle » à Médecins du monde de St Josse (5 travailleurs)
- 12/09 : formation VC et intervention en milieu interculturel à l'équipe accueillante du Ciré et des intervenants au Mrax et à Awsa (15 personnes)
- 14/09 : intervention au colloque SLRB « SISP - Maisons d'Accueil : Convention Article 13 Bis en faveur des personnes victimes de violence conjugale et intrafamiliale » VISIT BRUSSELS (ex BIP) (50 personnes)
- 14/11 : sensibilisation VC à l'Institut Notre Dame à Heusy, 3 classes de 5ème techniques sociales (60 élèves)
- 22/11 : intervention au colloque AMA-COCOF – Bruxelles "Accompagnement des victimes de violences conjugales entre partenaires : de la mise à l'abri à la reconstruction de soi" (100 pers.)
- 22/11 : intervention VC à TV Maghreb
- 24 et 25/11 : coaching de comédiens du Magic Land pour des présentations de saynètes sur la place publique dans le cadre du Ruban Blanc du 25/11 organisé par la plateforme régionale de lutte contre les violences conjugales
- 25/11 : intervention dans le journal de BX1 dans le cadre de la campagne Ruban Blanc
- 28/11 : intervention au colloque 'Accompagnement des femmes migrantes victimes de violences conjugales' et présentation d'Esper, organisé par la plateforme régionale de lutte contre les violences conjugales au bâtiment Flagey (200 personnes)
- 06/12 : intervention au colloque 'Mariage lié à l'honneur' organisé par l'asbl Zonta au Palais des Congrès de Mons
- 08/12 : formation VC et intervention en milieu interculturel pour les travailleurs des services d'accueil des demandeurs d'asile au Ciré (20 travailleurs)

4. Projet de démarche d'évaluation qualitative (DEQ) 2014-2017

Thème : La démarche d'évaluation qualitative collective

Déclinaison : création d'une carte d'identité du secteur de l'aide aux justiciables

Le thème choisi était la démarche d'évaluation qualitative collective (travail en réseau). Il a été décliné en vue de la création d'une « carte d'identité » du Secteur de l'Aide aux Justiciables. Ce Secteur est composé de 4 asbl : Autrement bis, Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales, SLAJ-V et Sos Viol.

Dans la phase préliminaire obligatoire constituant le projet DEQ 2011-2013 : il était nécessaire aux 4 services d'entamer une démarche de connaissance et de reconnaissance mutuelle. Cette étape doit mettre en exergue nos points communs et renforcer nos complémentarités. Nous pouvons ainsi délimiter le champ d'application de nos compétences communes.

En juin 2014, un rapport final d'évaluation de la première période de la DEQ a été réalisé et a confirmé que le processus de reconnaissance sectorielle n'était pas terminé et que la DEQ 2014-2017 reprendrait l'approfondissement de cette thématique commune. Cependant cet élan a été quelque peu bouleversé par le transfert des compétences de la COCOF vers la FWB dans le cadre de la 6^{ème} réforme de l'Etat.

La DEQ en 2016

Les services bruxellois ont été, durant cette année, totalement préoccupés par les changements liés au transfert des compétences.

L'ensemble des services concernés (wallons et bruxellois) se réunissent très souvent et réfléchissent aux conséquences de ce bouleversement politique.

Il n'est donc plus question de travailler sur la connaissance d'un secteur bruxellois en particulier.

Le fait de ne plus dépendre de la Cocof, même si la législation est toujours en vigueur, rend caduque notre réflexion commune.

De plus, durant l'année, un des services partenaires a cessé ses activités ce qui ne nous a pas laissé la possibilité de poursuivre ce qui était prévu.

Coordonnées des personnes de contact :

Myriam de Vinck et Yamina Zaazaa, codirectrices de l'association.

Téléphone : 02/539 27 44.

E-mail : violencesfamiliales@hotmail.com

B. SERVICE D'HEBERGEMENT EN MAISON D'ACCUEIL

1. Projet collectif et activités ponctuelles

1.1. Quelques chiffres

Le recueil des données statistiques sur la situation des femmes à leur arrivée et à leur départ du Refuge ou de La Petite Maison confirment nos observations abordées dans différents points du rapport d'activité et donne un aperçu de certains aspects de l'aide accordée :

En 2016, nous avons hébergé **105** personnes dont 37 femmes et 68 enfants, ce qui représente un total de **11613** nuitées.

En 2015, nous avons hébergé **96** personnes dont 32 femmes et 64 enfants, ce qui représente un total de 11083 nuitées.

En 2014, nous avons hébergé **123** personnes dont 53 femmes et 70 enfants, ce qui représente un total de 9503 nuitées.

En 2013, nous avons hébergé **95** personnes dont 42 femmes et 53 enfants, ce qui représente un total de 7915 nuitées.

Le Refuge et la Petite Maison ont été occupés 24h/24 et 7j/7.

Les chiffres nous indiquent une nette augmentation du total des nuitées depuis les quatre dernières années sans pour autant correspondre à une augmentation de personnes hébergées dans le secteur hébergement malgré l'extension du Refuge.

- Pour 86,49% des femmes accueillies au refuge, il s'agit d'un premier séjour au sein de notre structure alors que 13,51% d'entre elles reviennent pour la deuxième fois.

- 95,56% des enfants accompagnants leur maman venaient pour la 1^{ère} fois tandis que 4,44% séjournaient au Refuge pour la 2^{ème} fois.

- Il apparaît que la demande d'accueil est pour 54,05% à l'initiative de la femme. Elle a été demandée dans 13,5% des cas par l'enfant accompagnant et dans 5,41% par un proche.

Dans les autres cas ; 16,2% des demandes ont été formulées par des services externes tels que les services d'aide aux victimes, l'ONE, les centres d'hébergement d'urgence, les hôpitaux.

Les femmes nous disent souvent qu'elles partent en raison de la détresse des enfants ou quand ceux-ci en ont fait explicitement la demande.

- L'âge des femmes hébergées se situe entre 18 et 60 ans mais la grande majorité d'entre elles c'est-à-dire 50,54% ont entre 30 et 39 ans et 21,62% ont entre 18 et 24 ans.

La grande majorité des enfants ont entre 0 et 11 ans avec 90% ; les 10% restants ont entre 12 et 21 ans.

- 78,38% étaient en couple avec enfants la veille de leur départ et 13,51% en couple sans enfant. 8,11% étaient isolées sans enfant et 3,11% étaient isolées sans enfant.

- Le dernier domicile des femmes étaient Bruxelles 1000 pour 21,62% d'entre elles et Anderlecht pour 16,22% d'entre elles.

La proximité du service ambulatoire peut expliquer le nombre plus élevé de femmes provenant de ces 2 communes. 10,81% viennent de Forest, de Schaerbeek, de Jette. 8,11% de la région flamande, 5,41% de Wallonie.

- 5,41% des femmes hébergées n'ont suivi aucune scolarité dans leur vie. La scolarité a été poursuivie jusqu'en primaire pour 16,22% des femmes hébergées ; jusqu'en secondaire pour 50,59% et jusqu'à l'université pour 40,54% d'entre elles.

- A leur entrée au Refuge, 62,16% des femmes sont sans revenu, 8,11% ont des allocations d'intégration du CPAS, 2,7% des allocations de chômage. 5,11% sont en incapacité de travail. Uniquement 8,11% d'entre elles sont salariées.

- A la sortie de notre maison d'accueil, 62,86% bénéficient d'une aide du CPAS.

Beaucoup ont pu être soutenues pour rétablir une situation administrative ouvrant des droits aux allocations sociales leur permettant d'accéder à un logement et au minimum d'aide financière de survie.

8,5% reçoivent des allocations de chômage, 8,57% sont en incapacité de travail et 11,43% ont un revenu salarial.

Quelques femmes ont pu trouver du travail pendant l'hébergement mais 5,71% restent sans aucune allocation ou revenu. Il s'agit des femmes migrantes primo-arrivantes qui ont perdu leur titre de séjour ou qui risquent de le perdre et pour qui le CPAS n'a pas voulu accorder une aide de prise en charge pendant l'hébergement (ces femmes sont contraintes de quitter notre centre et sont orientées vers des centres de crises).

- Concernant le titre de séjour des femmes hébergées : 40,% des femmes ont une carte d'identité belge, 10,81% une carte A annexe 6 B et 8,11 une carte E+.

Celles-ci ne seront pas inquiétées pour leur séjour en Belgique.

Par contre, 21,62% détentrices d'une carte F risquent le retrait de leur droit de séjour.

Pour ces dernières, un accompagnement soutenu avec des partenaires spécialisés sera déployé dès le début de leur hébergement afin qu'elles maintiennent leur droit de séjour sur le territoire belge.

- Concernant leur situation de logement : 78,31% vivaient dans un logement de secteur privé la veille de leur arrivée, 5,41% dans un logement géré par une AIS mais 8.11% séjournaient dans un centre d'urgence, 2,7% dans une maison d'accueil et 5,47% étaient dans un logement précaire (famille ou proches).

Pour beaucoup de femmes, les places ne sont pas disponibles au Refuge au moment de leur demande d'hébergement. Elles restent sur notre liste d'attente 2 à 3 mois car même les centres de crise sont saturés.

A leur départ du Refuge : 42,86 % regagnent un logement privé, 25,41% accèdent à un logement AIS et 5,71% ont pu bénéficier avec leurs enfants d'un logement dans le cadre des conventions signées avec des SISF (page 35 collaboration avec l'AMA, SIP et AIS) tandis que 5,71% se sont vu contraintes pour diverses raisons, de séjourner dans un centre de crise et 2,87% dans une maison d'accueil (perte des allocations du CPAS ou de revenu faisant souvent suite à un retrait de séjour, interruption du contrat d'hébergement suite à un non-respect du règlement... le non-respect de l'adresse sécurisée,...) et 2,86% ont été orientées vers un institut médical pour des problèmes de santé.

Ces chiffres nous montrent qu'une aide à un logement décent et peu onéreux a été accordée pour au moins 25% des femmes qui ont quitté le Refuge. 5,7% des femmes ont rejoint leur famille ou un proche.

Après leur départ, 54,29% des femmes ayant été hébergées ont bénéficié d'un accompagnement post-hébergement et 28,30% des enfants ont reçu un suivi par l'équipe enfants.

1.2. Présentation du service hébergement

Le Refuge a été créé en 1977. Il offre un accueil résidentiel temporaire à des femmes maltraitées par leur partenaire ou leur famille, seules ou avec enfant(s) (capacité de 24 lits). Il n'y a pas de limite d'âge pour l'accueil des enfants.

L'adresse confidentielle du Refuge permet aux personnes hébergées de trouver la sécurité et la tranquillité nécessaires pour se ressourcer.

La Petite Maison offre 10 lits supplémentaires au CPVCF depuis 3 ans.

Pour rappel, la Petite Maison est inaugurée le 27 janvier 2014. Cette nouvelle structure est une extension du Refuge. Elle se situe dans une commune bruxelloise. Son adresse est également confidentielle. Cette commune en question, désireuse d'offrir un lieu d'accueil aux femmes victimes de violences conjugales accompagnées ou non de leur enfant, sur son territoire, nous a associé à l'élaboration de son projet déjà en 2011. Le 30 décembre 2013, le CPVCF obtient un agrément pour 10 lits supplémentaires de la Cocof. Cette structure d'accueil a pu aboutir également grâce à la générosité du donateur Monsieur Bellis.

1.3. Fonctionnement du Refuge

Les **demandes d'hébergement** sont traitées lors des entretiens d'accueil qui se font auprès de notre service d'aide aux justiciables. Nous l'appelons plus communément ; service ambulatoire au bureau d'accueil situé au 28, Boulevard de l'Abattoir à 1000 Bruxelles.

Quand un hébergement est demandé par la femme, nous évaluons plusieurs aspects mais essentiellement la dangerosité de la violence subie à son encontre ou envers ses enfants. En concertation avec l'équipe, certaines demandes sont inscrites prioritairement sur notre liste d'attente (tentative de meurtre, poursuite active du partenaire, exposition et récidives d'agressions graves, présences d'armes,...). Parfois nous orientons la femme vers une autre maison d'accueil, en province (domicile conjugal proche du Refuge).

Il nous arrive également d'accueillir directement une femme au Refuge, s'il lui est impossible de passer par le service d'accueil de l'ambulatoire (séquestration, éloignement géographique trop important, contrôle permanent de l'agresseur...)

Pour les autres demandes, en attendant qu'une place se libère, nous voyons avec cette personne si elle peut compter temporairement sur d'autres ressources (amis, famille, centre d'accueil d'urgence, autres maisons d'accueil). Durant ce temps, elle peut continuer à bénéficier d'un accompagnement psychosocial.

Ces deux dernières années, la liste d'inscription pour l'hébergement au Refuge s'est allongée et le délai d'attente est de 2 mois en moyenne ce qui est considérable pour notre public. Nous remarquons que les autres maisons d'accueil sont aussi préoccupées par ce même problème. Cette difficulté à rentrer en maison d'accueil est due à l'allongement des séjours des personnes hébergées, il y a donc moins de « turn-over ». Mais plusieurs phénomènes sont liés à ces longs séjours :

La première explication est certainement l'offre insuffisante des logements privés à louer à Bruxelles et le coût de location. Nous constatons aussi que de nombreux propriétaires ont des attitudes discriminatoires envers les candidates locataires ; ils n'acceptent pas les personnes dépendant du CPAS, d'origine étrangère, avec des enfants, ils ne respectent pas la législation sur les baux et proposent des logements hors de prix,...

Les femmes qui sont déjà fragilisées par leur situation, se découragent de ne pas trouver un logement privé, elles ont l'impression qu'elles ne s'en sortiront pas et sont parfois prêtes à accepter n'importe quelle solution. Ces difficultés accentuent la paupérisation et l'isolement de ces femmes.

Dans ces cas-là, quand le délai d'hébergement est atteint, nous orientons vers une autre structure d'accueil.

Les dix lits supplémentaires à la Petite Maison, permettent aussi cet accueil. La liste des femmes en attente d'hébergement n'en est pas moins diminuée mais la capacité d'accueil a permis à plus de femmes de bénéficier d'un hébergement au CPVCF. Le partenariat avec les AIS, la mise à disposition de 2 appartements par une personne privée, l'inscription dans des conventions signées avec des SISP (Société Immobilière de Service Public), permettent à quelques femmes quittant notre service d'hébergement de bénéficier d'un logement décent et moins coûteux que ceux dans le marché immobilier.

Le CPVCF se réjouit également du projet de la nouvelle maison d'accueil présentée par la Ministre Céline Frémault, qui accueillera en 2017, des femmes accompagnées de leurs enfants.

1.4. L'accompagnement Adultes

L'équipe accompagnement adultes soutient les femmes pendant et après leur hébergement dans un cheminement personnel qui leur permet de (re)trouver le respect de soi et davantage de confiance en leurs capacités personnelles, une meilleure connaissance de leurs besoins afin qu'elles puissent faire des choix plus justes pour elles-mêmes : séparation ou retour avec le partenaire sur de nouvelles bases, recherche d'une formation, d'un logement ...

L'équipe accompagnement adultes travaille avec la notion de référence.

Chaque référent travaille en étroite collaboration avec des personnes ressources de l'équipe. Un travail d'écoute est au cœur du suivi des personnes hébergées. Cette guidance psychosociale permettra à la femme d'être accompagnée dans les démarches administratives (allocations familiales, CPAS, mutuelle) ainsi que dans une guidance budgétaire. Elle est également soutenue dans les démarches juridiques qu'elle entreprend.

Parallèlement, un travail d'écoute aura lieu avec un psychologue dans le respect de la demande de la personne, avec la possibilité pour certaines femmes d'entreprendre un travail plus approfondi sur elles-mêmes afin de mieux comprendre les mécanismes de la violence et le sens des événements douloureux qu'elles viennent de vivre.

Certaines femmes seront orientées vers des services extérieurs plus adaptés pour des prises en charge psychologique plus spécifiques.

Il apparaît que la majorité des personnes que nous accueillons, consécutivement à une crise, présentent, à plus ou moins grande échelle, les symptômes du traumatisme: confusion, méfiance, insécurité, baisse de l'estime de soi-même, peur, colère, etc.

Notre priorité est donc, outre l'accueil bienveillant et empathique, d'installer, autour de ces personnes, un cadre sécurisant. Beaucoup de femmes victimes de violences conjugales refusent au début un quelconque accompagnement psychologique au sens strict du terme. La possibilité d'accomplir, au sein même du Refuge, un travail psycho-social permet fréquemment d'être précurseur d'un travail plus en profondeur.

Le caractère convivial de la structure d'hébergement nous aide également à accentuer cette ambiance sécurisée.

La prise en charge administrative est nécessaire en urgence. En effet, ces femmes arrivent avec un passif important et les conséquences sont souvent sous-estimées par elles. Lorsqu'elles prennent conscience de la complexité de leur situation, elles sont submergées et ne parviennent plus à organiser les démarches de manière efficace. L'accompagnement personnalisé est donc indispensable. Cela permet également d'instaurer une relation de confiance avec les différents membres de l'équipe.

Quant au suivi judiciaire, nos connaissances tant au niveau civil que pénal ou encore en droit des étrangers, nous permettent d'expliquer, de manière simple et répétée, les possibilités qui s'offrent à la personne.

Enfin, le fait de travailler en équipe pluridisciplinaire, permet de disposer d'un réseau très élargi et d'orienter les femmes de manière extrêmement personnalisée. Il est en effet impératif de pouvoir travailler en réseau afin d'anticiper le post-hébergement des personnes que nous accueillons.

1.5. Volet santé

Durant l'hébergement, chaque femme est vue individuellement pour un entretien concernant sa santé en général.

En effet, différentes études montrent combien les situations de violence ont un impact sur la santé physique et psychologique.

Les plaintes que l'on retrouve le plus souvent sont des troubles du sommeil, des troubles alimentaires, fatigue, douleurs diffuses, migraines, vertiges, hypertension, anxiété, dépression. Beaucoup d'entre elles sont sous anxiolytiques ou sous somnifères.

Ces plaintes ont tendance pour certaines à s'atténuer au Refuge, preuve qu'elles sont liées à des situations de tension nerveuse extrême.

Durant cet entretien, l'accent sera mis sur l'importance du rôle du médecin généraliste ainsi que du gynécologue (contraception, dépistage sida, etc.) mais aussi de l'hygiène de vie (sommeil, alimentation, sport, etc.)

La collaboration avec le planning des FPS porte sur différentes séances d'information et de sensibilisation qui ont lieu dans leur planning.

Concernant les enfants, les plaintes qu'on retrouve le plus souvent sont des troubles du sommeil, des troubles alimentaires, des problèmes de concentration, retard de langage etc.

L'accent est mis sur l'importance du suivi ONE, d'un pédiatre, d'une visite régulière chez le dentiste etc. mais également sur l'importance d'une bonne hygiène de vie et la nécessité d'une activité physique.

Chez les adolescents, l'accent sera mis sur la contraception et la prévention sida, sur l'hygiène de vie (l'alimentation, le sommeil, le sport etc....) sur les dangers de la prise d'alcool et de stupéfiants et les dépendances aux réseaux sociaux internet et jeux vidéo etc.

1.6. L'accompagnement Enfants

L'équipe accompagnant les enfants hébergés au Refuge travaille au quotidien en collaboration avec les mères de ces enfants. Le travail de l'équipe enfants a grandement évolué depuis qu'elle existe. Elle n'a eu de cesse de questionner sa pratique. La notion d'enfants exposés est au centre de notre travail et guide nos interventions.

Depuis maintenant 4 ans, l'équipe enfants profite de la rédaction du rapport d'activité pour faire un bilan objectif de sa pratique. Une bonne émulation de la part de son responsable, une dynamique de travail stimulante, une expérience croissante et une grande créativité lui permettent de mettre sur pied des projets de plus en plus variés.

Bien consciente que le passage au Refuge est une étape, l'équipe enfants se fixe deux objectifs : permettre à l'enfant de retrouver une place d'enfant et ensuite favoriser son autonomie et celle de chaque membre de la famille pour préparer au mieux son départ.

Pour accomplir ces objectifs ; « cinq piliers » guident la pratique de son travail journalier.

Cinq piliers de travail :

La sécurité :

La sécurité a toujours été notre préoccupation majeure.

Pour s'épanouir, quelque soit son âge, un enfant a besoin de cadre sécurisant. Dans une famille où il y a de la violence conjugale, ce cadre peut voler en éclats à n'importe quel moment, et pour n'importe quelle raison.

On peut faire un parallèle entre le développement psychique et physiologique d'un enfant dans une situation de guerre civile et celui d'un enfant qui est exposé à la violence conjugale. Une récente étude américaine indique que 60% des enfants exposés aux violences conjugales et familiales présente un syndrome de stress post traumatique complet. Le besoin de sécurité est fondamental. Nous prenons pour témoin Maslow et sa célèbre pyramide, l'insécurité place les enfants dans un mode « survie ».

Ce « mode survie » les oblige à développer toute sorte de comportements, de positionnements et stratégies. La somme des symptômes possibles chez ces enfants rend le travail des professionnels très difficile (dépression, anxiété, hyper vigilance, énurésie, encoprésie, repli sur soi, déscolarisation, angoisse de séparation, agressivité, reproduction de la violence,...).

Notre travail avec ces enfants consiste à les faire évoluer dans un cadre rassurant. Il dénonce toute forme de violence vis-à-vis de soi-même ou d'autrui. Nous remarquons que les enfants apprennent rapidement à laisser de côté ce mode de survie qu'ils ont dû adopter pour évoluer vers un mieux-être.

L'observation :

Notre deuxième pilier est l'observation de l'enfant dans son environnement : l'interaction qu'il adopte avec sa propre famille, les autres enfants et leurs familles, les intervenants de la maison d'accueil, comment il occupe l'espace, comment il prend sa place....

L'observation est un outil capital pour l'équipe. Le Refuge et son aspect communautaire est un formidable champ d'observation. L'attitude des enfants au quotidien dévoile régulièrement des symptômes et mécanismes de défense et de protection mis en place par ces enfants exposés à la violence conjugale. L'observation nous permet, alors, d'adapter nos réponses et de mieux envisager des pistes de travail pour chacun d'eux.

L'information et la sensibilisation :

L'équipe enfants consacre une partie de son travail à sensibiliser les jeunes à la violence conjugale et familiale et à ses conséquences, que ce soit dans le quotidien de la vie du Refuge, au cours du conseil des enfants, ou à l'extérieur, dans les classes d'écoles secondaires,(cf. action de formation). Notre but est d'ouvrir le dialogue et de donner des clefs aux jeunes pour ne pas tomber dans le piège des stéréotypes de genres qui établit des relations basées sur des rapports de force. Nous les encourageons à choisir des relations qui se construisent sur le respect et l'égalité, et qui s'ouvrent vers une relation de couple harmonieuse et épanouissante.

La relation mère-enfant :

L'exercice du rôle de parentalité de la victime est souvent mis à mal par l'auteur de violence conjugale. Notre mission est de permettre aux mamans de reprendre les rennes d'une famille en reconstruction. C'est pour cela que l'équipe s'emploie à la renforcer dans son rôle de mère dans l'espoir d'une résilience pour elle et pour ses enfants. Depuis son premier jour au Refuge, la maman reste au centre de toutes les décisions prises pour ses enfants tout en tenant compte que ces mères sont des femmes qui peuvent encore être aux prises avec leur conjoint et traverser une période douloureuse et compliquée.

L'estime de soi :

Plus qu'un pilier, il s'agit d'une des finalités poursuivies.

On la retrouve en filigrane dans tous les aspects de notre travail. Nous savons qu'il ne s'agit ici que de l'amorce d'un mieux-être, un pas vers l'estime de soi.

Pour les enfants du Refuge, c'est prendre le risque de laisser de côté leur « mode survie » et d'arriver au minimum à retrouver une place d'enfant.

Moyens mis en œuvre :

Un espace de travail :

Il s'agit de trois locaux dédiés exclusivement aux enfants, à l'équipe et aux activités : deux salles de jeux (une au Refuge, une à la Petite Maison) et un atelier.

Les salles de jeux sont des espaces modulables pour des jeux libres ou dirigés, une garderie et un espace de nursing.

Les enfants ont accès à une bibliothèque bien fournie en livres pour enfants, romans et bandes dessinées.

L'atelier est un espace dédié à la création, l'expression concrète, une école de devoirs, aux jeux de société et au groupe de paroles. Il nous arrive souvent d'utiliser l'atelier pour des entretiens avec les familles.

Nous bénéficions d'un accès Internet ouvert aux enfants. Les éducateurs ont eu à cœur de rassembler d'autres sources de documentation et ouvrages de références.

La notion de référence :

Depuis un peu plus d'une quinzaine d'année, l'équipe travaille sur le principe de la référence.

Quatre éducateurs sont chargés du suivi de deux ou trois dossiers chacun. Chaque dossier représente une fratrie. Si toute l'équipe y a accès et a comme mission de le compléter, le référent veille à la coordination de la prise en charge et à sa mise à jour régulière. Le référent est un contact particulier qui aborde la famille hébergée dans sa globalité. Il va permettre à la famille d'avoir une personne-ressource au sein de l'équipe mais aussi d'avoir un soutien, un représentant des intérêts, de la parole de l'enfant dans les diverses sphères de sa vie, telles que l'école, le CPMS, le SAJ, le SPJ, ... Il va permettre la construction de réseau autour de la famille. Il a également pour mission d'élaborer et de présenter les principales pistes de travail proposées à l'équipe.

Le référent expliquera à l'enfant et à sa mère le projet spécifique de l'équipe enfants qui laisse ou replace la mère au centre de l'éducation de l'enfant. Il est le garant de la cohérence des

interventions dans le dossier. Il évaluera le degré d'exposition de l'enfant aux violences conjugales et proposera un suivi individualisé et adapté.

La garderie et le soutien aux devoirs :

Concrètement, afin d'aider les mères à prendre du temps pour elles-mêmes et d'effectuer leurs démarches, une garderie est prévue tout au long de la semaine. Les éducateurs sont également présents le matin, au retour de l'école et le soir pour amener un soutien aux mères et à leurs enfants. Cet encadrement est possible grâce aux subsides du Fonds d'Equipements et de services collectifs.

Des activités hebdomadaires :

Les activités permettent aux enfants de « sortir » tant au sens propre qu'au figuré, de leur quotidien.

Elles sont une opportunité pour eux de découvrir et de s'émerveiller. Elles sont d'une part une occasion formidable de travailler sur la relation mère/enfants, d'autre part, elles permettent aux éducateurs de se retrouver avec les enfants du Refuge loin de la maison d'accueil et de leurs soucis journaliers. C'est régulièrement aux cours de ces activités que les enfants s'ouvrent et se confient à nous. Nous organisons des activités tous les mercredis après-midi et le week-end, dans la mesure du possible.

L'expérience quotidienne nous montre que le cadre structurant et rassurant de la maison d'accueil est bénéfique pour les enfants. Nous voyons ainsi des enfants s'ouvrir, oser se dire, (re)prendre confiance en eux...

Le « Conseil des Enfants »

Le mardi, en début de soirée, est instauré depuis maintenant 4 ans le conseil des enfants. Il est animé par deux membres de l'équipe enfants.

Ce « Conseil », espace d'expression privilégié, est dédié aux enfants de tout âge hébergés au sein du Refuge. Le Conseil brasse une large palette d'objectifs, chacun en lien direct avec nos 5 piliers. Plus particulièrement, cette réunion permet de mettre en exergue la sensibilisation à la violence conjugale, au couple, aux relations intra- et extra-familiales.

Cette année fut riche en thèmes abordés et en moyens utilisés. De nouvelles idées ont vu le jour, grâce à notre expérience, notre pratique au quotidien mais également grâce aux idées amenées par les enfants eux-mêmes (via la boîte à suggestion entre autres), grâce aux actualités au sein de la maison et dans la vie des enfants. Parmi ceux-ci nous retrouvons : la violence, l'amour, la vie communautaire, les règles au sein de la maison et la place de chacun dans celle-ci, la notion de vie en institution face au monde extérieur, 8 émotions de base (« Je me sens... » triste, en colère, apeuré, honteux, joyeux, fier, en sécurité, soulagé), la représentation familiale, la sexualité, la découverte de son corps, l'image de soi, la culture et les différences, l'estime de soi, le terrorisme et l'expression de la colère. Certains de ces thèmes sont régulièrement ramenés lorsque le groupe change. En effet, ce groupe est ouvert et se modifie au gré des arrivées et départs des familles au sein de la maison. Nous prenons le temps d'aborder avec le groupe ces divers changements.

Un des thèmes récurrent est « ma maison ». Dans ce thème, nous évoquons l'ancien logement des enfants, ce qu'ils aimaient dans celui-ci, ce qu'ils apprécient au Refuge. Souvent, nous constatons que les enfants ont des difficultés avec la vie en communauté (conflits entre adultes et/ou enfants, difficultés en lien direct avec le fait de vivre à plusieurs dans un espace « restreint », la tristesse des « autres qui partent » et difficulté d'intégrer ceux qui arrivent). Cependant, au final, les enfants et adolescents considèrent la communauté comme une force, une source de bienveillance, de lien et de solidarité.

Les outils d'expression de ces nombreux thèmes sont variés. Brainstormings, peintures individuelles ou collectives, collages, photo-langages, utilisation des cartes « émotions », partages, débats et réflexions, témoignages... Le conseil est un espace où la parole est ouverte, dans le respect de chacun. Celle-ci est encouragée et soutenue mais pas obligatoire. En début et en fin de conseil, le groupe, lorsqu'il est composé de jeunes enfants, est toujours accompagné de « Monsieur Chat ». Monsieur Chat est une peluche marionnette visant à mettre en valeur la parole de chacun. C'est Monsieur Chat qui s'adresse alors au groupe grâce à la voix de l'enfant. Il est un moyen d'oser dire ce que l'on ne peut dire soi-même.

Il nous paraît toujours essentiel de permettre aux enfants de se réunir entre eux. Il s'agit d'une occasion privilégiée pour échanger ensemble, aller à la rencontre des idées, comportements et réflexions des uns et des autres. Autre détail important, il s'agit d'un moment que les enfants peuvent passer sans leur maman. Dès lors, le dialogue prend souvent une toute autre tournure que dans le quotidien. En effet, face aux intervenants avec qui se lie progressivement un lien de confiance, les enfants et ados peuvent exprimer leurs craintes et questionnements les plus secrets. Souvent, la violence, le papa et d'autres sujets encore sont tabous au sein de la famille.

La mère quitte le domicile conjugal afin de protéger ses enfants et, dès lors, considère qu'ils sont « sauvés » et ne ressentent aucune forme de souffrance ou de mal-être. Aussi, nombreuses sont les mamans qui, au domicile, « cachent » la violence conjugale à l'enfant (« il dormait toujours, il était dans sa chambre, il n'entendait pas... »), tentant de le préserver. Il leur paraît dès lors impensable que l'enfant ait pu, lui aussi, vivre la violence, le climat de terreur, développer des symptômes et stratégies...

Le Conseil des enfants est un endroit qui leur permet de déposer ce vécu, la souffrance passée et présente. Les intervenantes accueillent les pensées de l'enfant dans une démarche de travail de groupe. Les enfants réunis peuvent développer leur réflexion, leur esprit critique et tenter de donner un sens aux violences vécues et au départ du logement familial. Entendre le vécu des autres ouvre la porte à l'écoute des émotions d'autrui mais également de leurs propres émotions. Dans cette atmosphère particulière d'écoute, de bienveillance, de respect et de partage, chacun peut trouver le courage et la force de s'exprimer sur les choses qui le touche, parfois profondément.

Dans la réalité de terrain, nous sommes confrontés à plusieurs limites. Notre travail au quotidien dépend énormément des événements. Les gardes, audiences, urgences... ne nous permettent pas toujours de pratiquer le Conseil des enfants. Aussi, il nous paraît essentiel qu'au minimum deux membres de l'équipe soient présents afin de permettre un conseil qui ait du sens. Nous nous appliquons cependant à donner lieu au conseil aussi régulièrement que possible. Nos autres limites se situent ensuite plus particulièrement dans la construction du groupe lui-même. En

effet, la diversité des âges, des personnalités, des parcours et des violences vécues, des types de comportements, symptômes et stratégies, mais aussi les changements de groupe très fréquents, nous poussent à faire preuve d'une grande capacité d'adaptation et d'une certaine souplesse. Nous tentons d'être disponible, à l'écoute et bienveillant avec chaque enfant, dans un cadre le plus serein possible.

L'équipe est motivée et regorge d'idées pour ce précieux moment qu'est le Conseil des enfants. En 2015, nous avons constitué une « forêt » à l'aide d'une planche de bois. Très bientôt, chaque membre du Conseil, mais aussi de l'équipe enfants au grand complet, pourra y accrocher son arbre personnalisé, symbole de son existence en tant qu'individu à part entière au sein du groupe. Nous aimerions permettre à chaque enfant de créer son arbre, afin de l'inviter à s'inscrire dans la vie de la maison et dans le groupe. Dès lors, chaque nouvelle arrivée au sein de la maison amènerait un nouvel arbre dans la forêt. Chaque enfant dont l'hébergement prendra fin pourra aussi repartir avec son arbre, symbole de son passage dans nos murs, reconnaissance de son histoire.

L'atelier « Petit Pas »

Cet atelier est un endroit d'expression et de relaxation pour les enfants de 0 à 6 ans. Il se déroule le mardi après-midi de 16h30 à 17h30 et est animé par deux membres de l'équipe enfants. Chaque séance est rythmée par différents moments : décharge physique (bouger, crier,...) et de moments de calme autour des jeux symboliques menés par l'équipe avec la complicité des enfants.

Au travers de cet atelier, les enfants ont l'occasion de s'exprimer dans des jeux individuels ou collectifs et des jeux de construction/destruction au moyen de blocs en mousse.

Le suivi post-hébergement

Notre suivi ne s'arrête pas forcément à la porte de la maison d'accueil. A la clôture de chaque hébergement, nous proposons un suivi post-hébergement à chaque famille.

Nous restons disponibles par email ou par téléphone. Il peut s'agir de visite à domicile, d'aide dans des démarches, etc.....

La fête de St-Nicolas et la fête du printemps nous servent aussi à garder contact avec les familles qui le désirent.

Des collaborations extérieures

Il est difficile d'énumérer ici les services avec lesquels nous collaborons habituellement sans mettre en péril le secret de l'adresse confidentielle de nos deux maisons d'accueil, mais ils sont nombreux : maisons médicales, centres de guidance, consultations ONE, deux écoles primaires francophones, une école fondamentale néerlandophone, deux AMO, un centre de psychomotricité relationnelle... Nous faisons aussi partie de quatre coordinations sociales. Notre travail serait moins efficace sans leur précieuse aide.

Dons et bénévoles

Nous sommes régulièrement soutenus par de généreux donateurs. Grâce à leur intervention, nous pouvons organiser notre fête annuelle de St-Nicolas avec succès, ainsi que toutes les activités extraordinaires comme par exemple nos camps de vacances.

Nous recevons régulièrement des dons de vêtements, de jouets, jeux de société ou de matériel de nursing.

Encore une fois cette année les sponsors et l'équipe ont été au rendez-vous pour l'édition 2016 de la Saint Nicolas. C'est la deuxième fois que nous intégrions dans l'équipe d'animation des salariés d'une entreprise (UPS).

1.7. Accompagnement de l'équipe logistique

Depuis toujours, nous avons à cœur d'héberger les femmes et les enfants dans un cadre chaleureux et convivial et de proposer aussi, une aide concrète (don de vêtements, de vaisselle, transport mobilier, aide pratique, ...)

Ces services ainsi que la maintenance, l'entretien, les travaux, l'aménagement, les achats, la récupération de meubles, vêtements, vaisselle sont assurés par l'équipe logistique.

Par sa présence quotidienne, cette équipe joue un rôle très important auprès des hébergées (accompagnement, traduction, proximité, disponibilité, ...).

Cette équipe participe pleinement à l'organisation de certaines fêtes et autres évènements comme cette année, l'inauguration de la Petite Maison, la fête de Saint Nicolas, la fête du printemps en préparant les repas et en aménageant les locaux pour la circonstance.

Ils assurent tous les mardis, un repas pour les femmes et les enfants hébergés.

1.8. Volet animations au Refuge

L'équipe animations collabore avec l'équipe enfants qui soutient les femmes dans la démarche, nouvelle et difficile pour certaines d'entre elles, pour être entièrement disponibles pour des activités dont elles sont directement bénéficiaires.

Des animations sont organisées exclusivement pour les femmes hébergées du Refuge et de la Petite Maison.

Les mardis soir : rencontre autour d'un repas convivial organisé par l'équipe logistique

Les mercredis : sorties culturelles, théâtre, musée, activités créatives et récréatives, des séances de bien-être

Les jeudis soir : la réunion maison autour de thématiques variées

Les vendredis : des ateliers de vie socioprofessionnelle et d'initiation à la démocratie et à la citoyenneté

Un jeudi par mois : un atelier couture

Un mercredi par mois : une promenade en plein air.

Au cours de certains ateliers créatifs, de loisirs, des sorties culturelles et des activités festives, les enfants rejoignent les mamans.

Le travail d'animations a pour objet principal la restauration de l'estime de soi, la rupture de l'isolement et la réinsertion sociale, trois aspects essentiellement touchés par la violence conjugale.

La constitution des groupes permet des rencontres, tisse des liens et développe des réseaux relationnels entre les femmes.

Certaines occasions telles que la Saint Nicolas, Halloween, le Carnaval (fêtées dans nos locaux) permettent à une centaine de personnes (femmes et enfants) de se réunir, d'échanger, de créer ou de maintenir le lien entre elles.

D'autres animations se déroulent à partir des locaux du Boulevard de l'Abattoir et rassemblent les femmes hébergées au Refuge et à la Petite Maison, les anciennes hébergées et celles accueillies en ambulatoire. Ce sont les ateliers d'ELLE. (Expression, Loisir, Lien, Evolution).

Beaucoup d'activités et de réunions se déroulent dans le cadre spécifique de l'Education Permanente et seront expliquées plus loin dans le rapport.

1.9. Fonctionnement de la petite Maison

La Petite Maison est l'extension au sens propre et figuré de l'hébergement des familles qui sont passées par le Refuge. Ces familles qui y sont dirigées ne sont plus dans la phase critique qui suit le départ du domicile conjugal mais sont encore vulnérables pour pouvoir vivre seules. Elles ont encore besoin d'un soutien social et psychologique et certainement, d'être encore entourées. Le principe de vie communautaire est repris comme au Refuge, créant des liens de solidarité et de lutte contre la solitude.

L'hébergement a une durée de 6 mois, éventuellement renouvelable.

La présence sur place du personnel est plus légère qu'au Refuge.

Accompagnement Adultes

Une permanence sociale est assurée une fois par semaine à la Petite Maison mais les femmes peuvent rencontrer leur référent sur rendez-vous au sein de la Petite Maison ou au siège social. Une évaluation régulière avec la femme permettra de mesurer l'évolution de sa situation administrative, sociale et juridique, d'envisager une orientation vers une formation, des cours alpha. Le référent peut l'aider dans sa recherche de logement. Il fera également une mise au point par rapport à son séjour à la Petite Maison, la pertinence de renouveler le contrat ou d'arrêter l'hébergement si nécessaire.

Rappelons que le projet initial de la Petite Maison vise à entretenir une démarche de type « follow up ». Cette maison n'est pas un autre refuge mais bien un lieu nous permettant de prolonger le suivi vers une mise en autonomie progressive des personnes y séjournant. Dès lors, développer un réseau dans la commune nous permet d'orienter ces familles d'une façon plus juste et adéquate. À ce jour, nous avons pu mettre en relation les dames hébergées vers : différentes maisons médicales, maisons de jeunes, plannings familiaux. Prendre contact avec ces divers services, nous permet de sensibiliser les différents professionnels à la problématique de nos bénéficiaires afin de leur apporter un accompagnement plus adapté.

Un accompagnement psychologique est proposé au siège social pour continuer à soutenir la femme dans son travail personnel autour son vécu de violence conjugale, sur son projet d'avenir, ses craintes par rapport au danger qui peut encore exister, ...

Accompagnement Enfants

Un référent de l'équipe enfants a été désigné pour accompagner les mamans et les enfants. Il s'y rend chaque mercredi matin avec le travailleur social. Les enfants sont préparés au changement du lieu quand ils sont encore au Refuge avec le référent et la maman.

Les interventions commencées au Refuge continuent : suivi scolaire, médical, SAJ, SPJ,...

Le référent peut aider la maman à inscrire son enfant dans le nouveau réseau existant : AMO, école des devoirs, maison de jeunes, initiative de loisirs, ONE, ...

Les rencontres avec la maman et les enfants se font à la Petite Maison, éventuellement au siège social. Le référent travaille en collaboration avec l'équipe Adultes.

Une garde enfants est assurée uniquement si aucune solution n'a pu être trouvée par la maman et seulement dans les cas très spécifiques (audience, problème médical, etc.).

Suivi par l'équipe logistique

Un jeudi sur deux, une personne de l'équipe est présente pour aider les femmes à organiser la vie pratique. A cette réunion est également présent un autre membre de l'équipe adultes pour ouvrir les discussions sur la vie en communauté, les soutenir à trouver des solutions en cas de conflits, pour écouter et entendre chacune d'entre elles dans le groupe sur des souhaits liés à la vie communautaire.

L'équipe logistique peut également encourager ou conseiller les femmes à propos des tâches qu'elles organisent déjà elles-mêmes au quotidien ; c'est-à-dire :

- Gestion des aspects domestiques : nettoyage, produits, lessives, vaisselle, ordre, repas
- Gestion de la salle de jeux, de la surveillance et de la garde des enfants
- Accueil des nouvelles dames et enfants qui arrivent, offrir quelque chose : thé, repas...

Une fois par semaine, les aspects techniques de la maison sont contrôlés. Le grand nettoyage se fait une fois par semaine ainsi que le nettoyage de la chambre au moment du départ de la dame.

1.10. Projet d'ouverture d'une maison d'accueil à l'initiative de Madame la Ministre Céline Frémault

Lors de la visite de Madame Céline Frémault, au Refuge en 2015, celle-ci nous a fait part de son souhait d'ouvrir des nouvelles structures d'accueil, une pour les familles monoparentales en errance, l'autre pour les femmes victimes de violences conjugales.

Vers juin 2015, le cabinet de madame la Ministre, revient vers nous pour nous inviter à être partenaire de ce projet de création de maison d'accueil à adresse sécurisée pour femmes victimes de violences conjugales.

Cette désignation représente pour le CPVCF et l'ensemble des travailleurs une considérable reconnaissance et vient confirmer notre expertise en matière d'accueil et d'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et familiales.

Ce projet soulevant plusieurs questions en termes d'organisation, de moyens financiers et humains, la décision d'y participer et les orientations à donner à la manière dont le Centre gérerait ce projet, a été soumis à la compétence de notre assemblée générale.

L'AG extraordinaire du 21 octobre 2015 a identifié les questions et les modalités à fixer avant l'adhésion du Centre au partenariat proposé.

En interne, des questions soulevées en AG autour du projet se sont développées tout au long de l'année, comme le maintien d'une cohérence de travail entre les différents sites (Refuge, Ambulatoire, Petite Maison), les besoins en termes d'hébergement provisoire et de protection des femmes victimes de VC et de leurs enfants, le type de direction, le projet pédagogique,...

Ces diverses questions sont abordées dans des sous-groupes de travail ; un groupe de travail composé de travailleurs, d'un membre de la direction, de membres de l'AG a réfléchi à l'aspect de l'organisation du travail au sein de chaque site et sur le projet pédagogique. Un groupe de travail constitué par la direction, les membres du CA abordera l'aspect institutionnel, juridique et financier du second refuge.

Ces réflexions ont été ramenées à l'AG tenue le 23/02/2016 pour l'éclairer dans sa décision.

La direction et l'équipe ont été accompagnées par le service d'une experte en DRH en vue de l'élargissement de l'équipe en corrélation avec la pédagogie du projet.

Les possibilités d'acquisition d'un bâtiment pour l'affectation d'une nouvelle maison d'accueil avaient été exploitées par le cabinet avec le Fonds du Logement comme partenaire.

Fin 2015, le partenariat se précise par la visite d'un bâtiment mais une confirmation ne sera faite qu'avec des garanties suffisantes pour assurer la viabilité du projet.

Ces garanties concernent le nouvel agrément, un bâtiment aux normes, un loyer et des charges minimales ainsi. Ces points feront l'objet de multiples rencontres et négociations avec les partenaires concernés ; le Cabinet de Madame Frémault, la Cocof, le Fonds du Logement, la Fondation Roi Baudouin.

Les compétences en matière juridique de notre présidente Marie-Anne Bouillet et de la secrétaire du Conseil d'Administration Anne Verlaeken, de formations juristes, ont été précieuses pour étudier les conventions les plus appropriées pour l'asbl qui nous lieraient au Fonds du Logement et ce en concertation avec les autres membres du CA et la direction.

Pour des raisons financières, le bail emphytéotique a été envisagé. Cette décision oblige à beaucoup de prudence sachant que l'asbl s'engage pendant 27 ans. Aussi la garantie d'une clause de résolution a été demandée.

L'AG du 20 octobre a approuvé à l'unanimité l'option du bail emphytéotique avec les garanties évoquées par le CA ainsi que le projet pédagogique défini par l'équipe et la direction.

Le 23 novembre, la Ministre est venue pour visiter le bâtiment en chantier. Un studio témoin avait été aménagé et a pu recevoir Madame la Ministre et des journalistes de 'RTL' et 'la Une' qui ont diffusé l'information de la prochaine ouverture d'une maison d'accueil à adresse sécurisée pour femmes victimes de VC.

En fin d'année, les permis d'urbanisme nécessaires ont été obtenus.

L'aménagement et le mobilier, la commande des meubles, lits, matelas, etc. s'organisent.

La téléphonie, la couverture d'assurance, etc. sont planifiés.

Pour permettre la procédure du nouvel agrément de suivre son cours, un compromis est signé en décembre. Le Centre attend alors avec impatience la signature de l'état des lieux afin d'investir le bâtiment qui aura lieu au début de l'année 2017.

La nouvelle maison d'accueil est baptisée par l'équipe « *la Parenthèse* ».

2. Réalisation en termes d'intégration sociale et professionnelle des personnes accueillies

Le « Post-hébergement »

En juillet 2016, dans le cadre de révision du décret Maison d'accueil, la mission de « Post-hébergement » a été reconnue par la ministre Madame Frémault ainsi que l'octroi de la rémunération d'un travailleur pour accomplir ce suivi. (cf. 3. Evaluation des conventions de collaboration)

Nous proposons à chaque femme qui quitte le Refuge et la Petite Maison un suivi volontaire pour elle et/ses enfants, soit au siège social Boulevard de l'Abattoir 28, soit à domicile quand cela s'avère nécessaire.

Ce suivi est un prolongement des différentes démarches entamées au sein du Refuge lors de l'hébergement (CPAS, mutuelle, justice, emménagement dans un nouveau logement, ...).

Lors du départ, nous veillons également à mettre en place un réseau autour de la personne et/ou de la famille, composé de différents services.

54,29% des femmes qui ont été hébergées ont bénéficié d'un suivi post-hébergement.

Les interventions les plus sollicitées ont été: la mise en ordre administrative (inscription à la Commune, auprès d'une mutuelle, à une école, ...) et le suivi des paiements des pensions alimentaires et/ou des allocations familiales. Nous avons également poursuivi les accompagnements aux audiences et aux rendez-vous chez les avocats mais aussi des accompagnements des femmes migrantes, primo-arrivantes dans leur procédure de maintien de titre de séjour en partenariat avec le Ciré ou des avocats.

En quittant le Refuge, certaines femmes recommencent tout à zéro, celles sans revenus et les femmes migrantes ne parlant pas le français ont besoin d'un accompagnement plus long et plus soutenu. D'autres craignent encore pour leur sécurité.

3. Evaluation des conventions de collaboration

3.1. l'A.M.A.

Depuis de nombreuses années, le Centre est membre actif de la Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri ; l'AMA qui regroupe la majorité des maisons d'accueil de Bruxelles et de Wallonie.

L'AMA réunit ses membres pour défendre leurs intérêts auprès des autorités subsidiaires et auprès de toutes les instances qui œuvrent dans l'accueil et l'accompagnement des plus démunis. L'association forme et informe ses membres et toutes autres personnes ou services au sujet de la problématique des sans abri et des activités des maisons d'accueil. Elle se préoccupe également d'établir des ponts entre les différents services qui, à Bruxelles, se préoccupent des personnes en grandes difficultés (principalement les sans abri).

Différents groupes de travail sont organisés et les membres du Centre y participent régulièrement : les réunions des maisons d'accueil subsidiées par la COCOF, les réunions avec les associations bruxelloises ; les réunions à propos de la sous commission paritaire 319/2.

A la demande de la ministre de la Cocof, Madame Frémault, les maisons d'accueil et l'AMA, se sont penchées sur la révision du **décret Maisons d'Accueil**. En effet, il a été actualisé et complété. La Ministre a souhaité reconnaître le « **post-hébergement** », mission que presque toutes les maisons d'hébergement remplissent. La discussion a porté sur la définition et les limites de ce travail.

Depuis juillet 2016, un travailleur est rémunéré pour accomplir ce travail de suivi des personnes qui ont quitté la maison d'accueil. Il est en effet important de pouvoir faire une transition douce entre l'encadrement très important dont la personne bénéficie pendant son hébergement et la relative solitude éprouvée lors de l'installation dans un logement. Des démarches tant administratives que de soutien sont réalisées à la demande de la personne et en fonction de ses besoins.

L'objectif est également de mettre les personnes en relation avec des services tiers qui prendront le relais. Il peut s'agir de services d'aide à domicile, de services jeunesse, de santé, de loisirs..

L'aide n'est pas délimitée dans le temps et chaque service l'organise en fonction de son propre fonctionnement et des besoins de chacun. Le but est que la personne ne reste pas dépendante d'un service en particulier.

L'AMA se charge d'évaluer les retombées de la reconnaissance de cette nouvelle mission.

Le nouveau décret prévoit également que certaines spécificités particulières soient reconnues comme l'aide à la parentalité et les violences conjugales et soient dotées du personnel adéquat. A l'heure actuelle, nous ne savons pas quand ces aspects seront mis en œuvre.

Le 22 novembre 2016, l'AMA a organisé un **colloque** important sur « **l'accompagnement des victimes de violence entre partenaires, de la mise à l'abri à la reconstruction de soi** »

Le CPVCF y est intervenu dans le cadre de l'aide spécifique accordée aux enfants.

Celui ci a eu un vif succès de par la qualité des orateurs et la présence du public.

La ministre a également souhaité lutter contre les difficultés que des personnes ayant du fuir leur domicile à cause des violences conjugales ont à trouver un logement adéquat.

La réglementation des **logements sociaux** a été modifiée et en son **article 13 bis** précise que qu'un quota de minimum 3% des attributions de l'année précédente soit réservé aux personnes hébergées en maison d'accueil du chef de violences entre partenaires ou de violences intrafamiliales.

Des conventions annuelles doivent être signées entre la maison d'accueil et une ou plusieurs SISF. La maison d'accueil proposera à la SISF une personne ou une famille qui pourra ainsi bénéficier d'un logement adéquat et dont le loyer est adapté à ses revenus. L'AMA est intervenue à plusieurs reprises auprès des différents partenaires (politique, logements sociaux, SLRB, maisons d'accueil) pour faire évoluer au mieux ce dossier. Les premières attributions ont déjà pu se faire en 2016.

Un **colloque** rassemblant les maisons d'accueil et les acteurs des logements sociaux a été organisé le 14 septembre 2016. Une personne de notre équipe y est intervenue.

3.2. Convention SISF

Grâce à la mobilisation de l'AMA, un quota minimum de 3% des attributions de logements de l'année précédente a été prévu dans l'article 13bis du règlement des SISF pour les personnes victimes de VC ayant été hébergées en maison d'accueil. (cf. point précédent 3.1. l'AMA.)

Le CPVCF a depuis signé 3 conventions avec : Comentia, le Foyer du Sud et le Foyer Schaerbeekois. 4 femmes et 10 enfants ayant séjourné au Refuge ont été logés en 2016 dans le cadre de ces conventions. Ces femmes reçoivent un accompagnement post-hébergement.

3.3. Convention de collaboration avec l'Agence Immobilière Sociale Baïta

En 2014, une personne privée, voulant acheter un appartement pour accueillir une femme victime de violences conjugales, nous a contacté pour être partenaire dans ce projet.

En 2015, ce projet s'est concrétisé. Suite aux rencontres et échanges avec nous, cette personne a pu mieux cibler le choix de l'achat du logement (accessibilité, sécurité). Elle a donc acheté un studio meublé, équipé d'appareils électroménagers pouvant accueillir une femme seule ou avec un enfant en bas âge pendant une période plus ou moins longue déterminée selon les besoins et les projets de la femme. Le prix de location est bas. La gestion du studio est prise en charge par l'A.I.S. Baïta pour qui nous restons disponibles.

En octobre 2015, une femme seule ayant été hébergée au Refuge a pu s'y installer et s'y domicilier. Ces femmes bénéficient quant elles le veulent, d'un accompagnement « post-hébergement » avec un travailleur du service ambulatoire du CPVCF. Elle est également invitée aux activités organisées par le Centre.

Cette même personne privée qui nous a proposé un appartement en 2014, a mis à disposition du CPVCF un deuxième appartement en 2016 qui a pu accueillir dans la même optique de travail une 2^{ème} femme ayant été hébergée au Refuge et ce toujours avec la collaboration de Baïta.

3.4. Convention de collaboration avec la maison d'accueil de St Gilles « Tempor'l »

Le service social de la commune de St Gilles dirigé par l'échevine, madame Kathy Marcus, souhaitant donner accès aux femmes victimes de violences conjugales, à une structure d'accueil sur son territoire, a ouvert une maison d'hébergement communautaire pouvant accueillir quatre femmes seules ou avec enfant(s). Les expériences passées de partenariat avec la commune de St Gilles ont conduit madame Marcus à développer un partenariat avec le Centre. Elle nous a donc proposé une convention de collaboration pour permettre aux femmes inscrites sur notre liste d'attente d'hébergement d'accéder à leur structure d'accueil. Les habitantes des communes d'Anderlecht et de Forest y ont également accès.

3.5. Transit-Toit

Ce projet propose des logements transitoires à des personnes qui vivent une situation d'exclusion à Bruxelles.

Depuis 1993, l'asbl Habitat et Rénovation et 7 autres associations de différents secteurs ont établi un partenariat qui leur permet d'accéder à une solution d'hébergement autre qu'en maison d'accueil.

La pertinence de ce projet est d'autant plus grande que l'on constate depuis quelques années que, d'une part, l'occupation des maisons d'accueil bruxelloises est arrivée à saturation et que, d'autre part, les loyers ont fortement augmenté. Cela ne facilite donc pas l'accès au logement à des personnes aux revenus faibles.

Les conditions d'accès au transit sont les suivantes :

- être majeur
- être en règle de séjour ou en voie de l'être
- disposer de revenus bas
- bénéficier de mesures d'accompagnement et de guidance par un des services sociaux partenaires
- être dans une démarche de désintoxication s'il y a dépendance à une substance.
- nécessité de s'y domicilier

Fonctionnement

Le projet comporte 3 logements qui peuvent accueillir une personne seule ou accompagnée d'un jeune enfant. Chaque logement contient le minimum nécessaire pour y vivre, à savoir, un frigo, une cuisinière, une batterie de cuisine, ...

L'occupation peut durer 4 mois max. mais le contrat d'occupation précaire se fait mois par mois.

L'asbl Habitat et Rénovation joue le rôle de propriétaire, elle gère l'entrée et la sortie des candidats tant du point de vue des charges que des problèmes techniques.

Habitat et Rénovation amène aussi aux occupants des logements des conseils et des informations spécifiques au logement (table de logement, les différentes aides possibles (ADIL,...), lutte contre la location d'appartements insalubres (Code du Logement Bruxellois,...).

Les autres partenaires, quant à eux, proposent les candidats et s'engagent à faire un suivi psychosocial. Ils soutiennent les personnes dans leurs démarches administratives, médicales, juridiques,...

Tous les partenaires se rencontrent une fois par mois dans les locaux d'Habitat et Rénovation en vue de faire le point sur les différentes occupations. Ces réunions sont également l'occasion de partager et de confronter parfois nos méthodes de travail, nos philosophies, nos connaissances respectives, ce qui ne peut que nous aider à évoluer et à réfléchir sur la pertinence de ce projet.

Pour le Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales l'intérêt du partenariat est de permettre aux femmes hébergées au Refuge l'accès à ces logements de transit où elles peuvent avoir une expérience de vie en autonomie tout en bénéficiant d'un suivi.

Cette possibilité leur permet aussi de savoir où elles se situent dans leur processus de séparation avec leur conjoint violent.

Ce transit leur évite aussi, en cas de retour au domicile conjugal, les inconvénients d'une rupture d'un contrat de bail et les frais d'un emménagement et d'un déménagement.

Ce projet représente donc pour les femmes des avantages de différents types, financiers d'une part mais aussi d'autre part psychologiques.

Le logement de transit peut être le point de départ d'une vie autonome et indépendante qui permet enfin à la femme de pouvoir faire ses propres choix ou du moins de tout faire pour parvenir à ses objectifs. Il rentre aussi parfaitement dans le suivi (du post-hébergement) que nous proposons à toute femme qui a été hébergée dans notre Centre.

3.6. Collaboration avec l'asbl DANA (atelier massage-relaxation)

L'association Dana, fondée en 1990, propose des massages et des séances de relaxation.

En 2016 : 61 séances pour un total de 117 ateliers individuels d'1H dans les locaux du service ambulatoire, 25 séances avec des ateliers de 2h30

DANA se définit comme suit:

« Pour qui a été l'objet de violences, l'agression a pu atteindre plus que le corps physique: elle a pu abîmer l'image de soi, détruire la confiance dans la vie. Le massage et la relaxation empruntent le même chemin: le corps, mais ils inversent le message qui devient: attention, respect et reconnaissance de la personne dans tout son être physique et psychique.

Le moment de la relaxation-massage rend possible une relation de confiance où l'on peut tenter une «réparation », non seulement en procurant aux personnes en détresse une détente et un mieux-être au cours de la séance mais en leur montrant les gestes de détente qui leur permettront d'installer ce mieux-être dans leur vie »

Dans les locaux de l'ambulatoire :

Des séances individuelles d'une heure pour les femmes qui ont quitté le Refuge et pour les personnes suivies au service consultation y ont lieu. Elles se poursuivent durant plusieurs semaines, plusieurs mois voire plusieurs années, visant à établir un espace de confiance dans lequel la personne peut se reconstruire. Pour beaucoup d'entre elles, le massage est tout à fait intégré dans leur vie et en devient un élément très important.

Comme au Refuge, les animateurs de DANA essaient d'indiquer à la personne quelques exercices et gestes simples leur permettant de soulager elles-mêmes leur stress au quotidien.

Ces séances de massage sont menées conjointement au travail de soutien poursuivi par l'équipe en place.

Pour mener à bien ce projet de partenariat, des rencontres de travail et d'intervision ont lieu régulièrement.

Au Refuge :

Les séances massage-relaxation ont lieu en soirée de 19h30 à 22h, une fois par semaine. La première heure est généralement réservée aux enfants quel que soit leur âge et ensuite ce sont les femmes qui y ont accès. Deux animateurs y sont généralement présents. Ils interviennent au plus fort de la crise : l'accueil, l'apaisement, la consolation sont au cœur de leur travail.

Ils proposent également quelques techniques simples de respiration que les femmes et les enfants peuvent facilement reproduire au quotidien. Les participantes posent beaucoup de questions, ce domaine étant pour elles généralement tout à fait inconnu. Cette année, 88 femmes et 81 enfants ont été massés.

3.7. Collaboration avec l'asbl Garance (atelier de défense verbale)

Garance travaille dans la prévention primaire des violences faites aux femmes et aux filles.

La prévention primaire englobe toutes les actions et les interventions qui ont lieu avant que la violence n'émerge. Son objectif est de ne pas laisser cette violence se manifester ou, si cela est impossible, d'en limiter les conséquences négatives pour la victime.

9 ateliers ont été proposés à l'occasion des réunions du jeudi soir qui regroupent les femmes hébergées.

3.8. Maison Médicale du Maelbeek

Depuis sa création, le Centre a trouvé dans la Maison Médicale de Maelbeek un interlocuteur privilégié au point de vue santé pour les femmes et les enfants hébergés. Depuis 30 ans, cette collaboration est toujours aussi précieuse car leur disponibilité et leur écoute sont restées intactes.

3.9. Conseil consultatif pour l'égalité hommes/femmes de la région bruxelloise

Le CPVCF a été sollicité pour son expertise et son expérience de terrain par le conseil consultatif bruxellois pour l'égalité entre les femmes et les hommes afin d'y être représenté en son sein par deux membres effectif et suppléant. Deux responsables du Centre ont été désignés dans la composition du Conseil le 7 mars 2013.

Le Conseil a notamment pour mission de :

- formuler les avis et recommandations sur toutes les questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- donner une priorité aux avis qui concernent des mesures de nature réglementaire qui ont une incidence sur l'égalité entre les femmes et les hommes en région de Bruxelles capitale ;
- suivre la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes également à d'autres niveaux de pouvoir pour autant que cela ait un impact pour la région de Bruxelles Capitale.

Les rapports des différentes commissions sont présentés lors des réunions du Conseil.

3.10. Plateforme de la région bruxelloise

Le Centre a participé à toutes les réunions plénières de la concertation régionale en matière de violence entre partenaires organisées en 2016. Au cours de ces réunions, ont été présentées et discutées les actions planifiées en 2016 par la coordination régionale.

Le CPVCF a entre autre apporté son point de vue dans le suivi du colloque sur les VC pendant la période de grossesse qui a eu lieu en décembre 2015.

Le centre a pu également donné son avis sur les modifications du nouveau plan d'action nationale de lutte contre toutes les formes de violences basées sur le genre 2015-2019, ce plan a été présenté aux associations le 19/01/2016 par l'institut pour l'égalité des hommes et des femmes.

Le Centre a apporté ses questions et ses réflexions pour la préparation d'une étude de la prévalence et des conséquences de la violence à l'égard des femmes en région de Bruxelles-Capitale demandée par la Secrétaire d'Etat Bianca Debaets. En effet, les associations et le CPVCF ont tenu à être mis au courant dans ce type d'étude suite à la recherche précédente sur les violences pendant la période de grossesse qui a suscité de vives critiques sur les résultats et la méthode de recherche.

Le CPVCF a marqué auprès de la plateforme l'importance de porter une attention sur la problématique spécifique des femmes migrantes victimes de violence conjugale. En concertation avec d'autres associations, le choix de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes s'est porté sur cette thématique.

Le 28 novembre, un colloque intitulé « comment protéger les femmes issues de l'immigration des conséquences de la double discrimination ? » pour y apporter son expertise en présentant son travail avec le groupe des femmes ESPER.

Auparavant, pour la journée du 25 novembre, les membres de l'équipe et plusieurs femmes engagées dans les ateliers de l'Education Permanente du Centre ont rejoint quelques associations pour sensibiliser et distribuer des rubans blancs sur la place publique. En même temps, des comédiens ont mis en scène des couples feignant des violences conjugales ; ces mêmes comédiens du Magic Land avaient été coachés par un membre du CPVCF.

3.11. Participation à la Plateforme CIVIO

La Civio (Concertation Ixelloise de lutte contre les violences) regroupe des services communaux, des membres de la police et des associations de terrain actives dans la lutte contre ces violences. Son action se base sur la mise en commun des connaissances et sur la diffusion de messages de prévention auprès des publics cibles.

Cette plateforme a été créée en 2008 dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes, grâce à un subside de la Région de Bruxelles-Capitale.

La Civio est coordonnée par le service Égalité des chances et la Coordination sociale d'Ixelles.

Depuis la création de cette plateforme ixelloise, le Centre y participe activement. Nous participons aux réunions régulières.

La plateforme n'a pas mis en place de projet nous concernant en 2016.

3.12. La commune de Koekelberg

La commune de Koekelberg a créé une plateforme « violences conjugales » pour laquelle nous restons disponibles et que nous soutenons à la demande. Cette année, la plateforme ne nous a pas sollicité.

3.13. Le Ciré

Le Ciré est un partenaire fort sollicité par le Centre. Nous orientons vers lui les femmes qui ont besoin d'être épaulées pour des dossiers qu'elles doivent introduire auprès de l'Office des Etrangers. De son côté, le Ciré nous envoie des femmes qu'il a pris en charge et qui sont victimes de violences conjugales pour leur apporter une aide pour ces aspects.

Le Centre quant à lui, a donné cette année, deux demi-journées de formation à leur équipe d'accueillants sur l'intervention en milieu interculturel dans un contexte de violence conjugale.

3.14. Le Réseau Mariage Migration (RMM)

Le CPVCF est membre de l'AG du Réseau Mariage et Migration. Sur le terrain, nous nous concertons et nous collaborons autour de situations de mariages forcés.

En juin 2013, une permanence téléphonique a été mise en place en parallèle avec une nouvelle diffusion des outils de prévention et formations à l'accueil.

En 2014, le CPVCF est devenu très actif dans les projets de celui-ci contribuant à l'élaboration de l'outil statistique. Deux membres du centre ont suivi une formation donnée par le RMM autour des mariages sous contraintes.

Durant l'année 2015, après l'élaboration de l'outil statistiques, le RMM a développé une interface de récolte de données sur les mariages forcés afin d'avoir une vision plus globale des mariages forcés en Belgique francophone. L'utilisation de cette interface est mise à disposition à toutes les associations membres qui souhaitent contribuer à la récolte des données. Le CPVCF a été formé à l'utilisation de cet outil pour l'appliquer à partir de 2016. Le RMM ne fonctionnant qu'avec une collaboratrice plein temps, a voulu élargir les plages horaires de son numéro vert 0800/90.901 a organisé une déviation de la ligne entre les associations membres. Le CPVCF prendra en charge à partir de janvier 2016 les appels déviés, le lundi après-midi et le mardi matin.

3.15. La plateforme ESPER

La plateforme ESPER regroupe plusieurs associations dont le CPVCF, dans des actions pour soutenir la cause des femmes migrantes victimes de violences conjugales qui vivent une double discrimination, celle de la violence et celle des conséquences de la loi du regroupement familial. Cette plateforme a été lancée en 2014 à la demande du collectif de femmes ESPER (Epouses Sang-Papier En Résistance) (cfr. § Education Permanente). Le CPVCF est très investi dans cette plateforme, il y apporte son analyse de la problématique en question qu'il rencontre au quotidien avec les femmes migrantes, il contribue activement à plusieurs niveaux.

Suite à un séminaire organisé par la plateforme ESPER en novembre 2015 avec pour objet de former les acteurs de terrain à cette problématique spécifique et dans lequel le CPVCF est intervenu, une forte demande de formation à ce sujet nous a été adressée.

La plateforme ESPER a publié sur RTBF en ligne, une carte blanche sur la ratification de la convention d'Istanbul à l'occasion de la journée de lutte contre les violences conjugales.

Le CPVCF a été invité par la plateforme régionale bruxelloise pour intervenir le 28 novembre dans le colloque intitulé « accompagnement des femmes migrantes victimes de violence conjugale » pour présenter la plateforme ESPER et le travail réalisé avec le groupe des femmes ESPER depuis sa création.

3.16. Article 27

Depuis des années, nous signons une convention de collaboration avec Article 27 afin d'offrir à notre public la possibilité d'avoir accès à la culture, principalement dans la région bruxelloise.

Le principe des tickets Article 27 est assez simple car la personne réserve ou se présente directement avec le ticket et 1,25€ et elle obtient un ticket d'entrée comme toute autre personne.

Notre public, tant en ambulatoire qu'en hébergement, peut recevoir individuellement des tickets mais nous organisons aussi des sorties collectives.

Cette année, nous avons distribué et utilisé 600 tickets.

3.17. Ateliers Yoga

Depuis le 16 octobre 2014, le CPVCF propose un cours de Kundalini Yoga en collaboration avec Danielle Dieudonné à destination des femmes suivies en ambulatoire et des femmes hébergées tant au Refuge qu'à la Petite Maison. Celui-ci se déroule tous les jeudis de 11h30 à 13h au 28 Boulevard de l'Abattoir.

La pratique régulière du Kundalini Yoga maintient le corps en forme, renforce le mental et augmente la faculté d'adaptation dans les moments de stress et de changement.

Le Kundalini Yoga est un yoga dynamique et joyeux qui allie une pratique corporelle, des techniques respiratoires, de la relaxation et de la méditation.

Le Kundalini Yoga peut aider à traverser plus sereinement des périodes de stress, à se recharger d'énergie, à se relier au corps, à maîtriser ses émotions et à se recentrer afin d'être plus à l'écoute de soi.

4. Formations, colloques suivis par le personnel

Quelques unes d'entre elles ;

- Le 25/01 : information « Réseau en action Article27 » au théâtre des Martyrs
- Du 26/01 au 21/06 : 6 jours d'intervision organisés par le SMES autour de situations cliniques apportées par les membres des associations participantes avec comme thématique : « parentalité addiction », « les violences conjugales » et « l'agressivité des usagers ».... (1 travailleur)
- Du 04/02 au 17/11 : 8 journées d'échanges de pratiques professionnelles organisées par l'asbl Repères (2 travailleurs)
- Du 17 au 19/02 : formation aux intelligences citoyennes organisée par le Centre Librex et Entre-vues (1 travailleur)
- 26/02 : journée d'étude du CIEP « Petite enfance : En jeux » à l'institut Cardijn à LLN
- Le 04/03 : colloque international « femmes... violence et migration » organisé par le Collectif des femmes en partenariat avec l'AGIL, la CGEI et la plateforme CODISO (1 travailleur)
- Le 14/03 : séance d'information sur les risques d'incendie en milieu professionnel organisé par l'Abbet (Association Bruxelloise pour le Bien-Etre au Travail) à Bruxelles (1 travailleur)
- Le 18/03 : présentation de l'outil « Là-bas d'ici » un projet pédagogique élaboré dans le cadre des 50 ans de présence féminine marocaine en Belgique de la FCPPF - Fédération des Centres Pluralistes de Planning Familial (3 travailleurs)
- Le 23/03 : journée d'étude sur les politiques menées dans le cadre des violences intrafamiliales au Parquet général de Liège (3 travailleurs)
- Les 1, 2 et 3/06 : formation des responsables d'étude contre le burn out. Comprendre les souffrances des intervenants et construire des outils pour les dépasser organisée par Parole d'enfants
- Les 2 et 3/06 : sensibilisation à la problématique du harcèlement entre enfants ou entre adolescents par la Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente (1 travailleur)
- Le 23/06 : form'action loyers abusifs par EP - Equipes populaires à Bruxelles (1 travailleur)
- Le 14/09 : colloque SLRB « SISP - Maisons d'Accueil : Convention Article 13 Bis en faveur des personnes victimes de violence conjugale et intrafamiliale » VISIT BRUSSELS (ex BIP) (4 travailleurs)
- Les 19 et 20/09 : soutenir les équipes travaillant auprès de publics en grande difficulté, formation par Ulysse (2 travailleurs)
- Les 30/09, 07 et 14/10 : l'approche systémique de la famille par le Ceform (2 travailleurs)
- Les 21, 28/09, 12 et 26/10 : formation au processus de domination conjugale : décoder la violence au sein du couple dans des contextes de migrations organisé par le Centre Librex (1 travailleur)
- Le 22/09 : information sur la loi du regroupement familial par Coralie Hublau du Ciré
- Le 26/09 : enjeux de l'Education Permanente d'aujourd'hui organisé par le Centre de l'Education Permanente à Amazone (2 travailleurs)
- Le 03/10 : journée d'étude sur les mariages forcés et les violences liées à l'honneur par l'AMO de Liège (1 travailleur)
- Le 24/10 : journée sur la « mal-séparation » organisée par la Forestière (1 travailleur)
- Du 14 au 17/11 : semaine des sans-abris, visite de plusieurs maisons d'accueil et de services d'aide aux justiciables (7 travailleurs)
- Tout au long de l'année : supervision clinique de l'équipe hébergement (22 travailleurs)
- Au cours de l'année : supervision de Comité de Gestion (3 travailleurs)
- Le 12 décembre : journée d'information portant sur le thème « Stress, violence et harcèlement moral au travail ... comment s'en sortir ? » donné par l'Atelier des droits sociaux (2 travailleurs)

EDUCATION PERMANENTE

1. Décret

Depuis ses débuts, le Centre est reconnu comme mouvement d'Education Permanente. En 2008, il s'est vu confirmer sa reconnaissance dans le cadre du nouveau décret relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'Education Permanente.

Nous sommes reconnus dans l'axe I du décret nommé « Participation, éducation et formation citoyenne » en vue de permettre l'exercice de la citoyenneté active et participative dans une perspective d'émancipation, d'égalité des droits, de progrès social, d'évolution des comportements et des mentalités, d'intégration et de responsabilité. Nos deux thématiques sont « les violences conjugales » et « l'exclusion socioculturelle ».

En avril 2014, un nouveau contrat programme quinquennal avec augmentation de catégorie a été octroyé au CPVCF.

Le service d'Education Permanente constate que : « le Centre a développé de nouvelles méthodes de travail favorisant l'émergence de travail collectif d'interpellation sur la place public. »

Il souligne également que : « la cohérence du projet de l'association où les activités d'Education Permanente sont à considérer en lien avec le public hébergé et les actions de sensibilisation.

L'implication du public fait intrinsèquement partie de la demande de l'association comme outil de reconstruction vers une autonomie sociale active et solidaire ».

Ce sont les projets « soleils » en 2012 et « ESPER » en 2013 qui ont mis en avant les nouvelles méthodes développées par le Centre.

Cette approbation encourage la responsable chargée de projet à approfondir et à rendre plus solides les méthodes choisies ; d'autant plus qu'une équipe Education Permanente a pu être mise en place suite à l'engagement d'une mi-temps animatrice subventionnée grâce à l'augmentation de catégorie.

2. L'accompagnement dans une démarche d'émancipation

Le contexte

L'Education Permanente s'inscrit dans une dimension collective, elle appelle à l'action citoyenne collective privilégiant la participation du public.

La démarche de l'Education Permanente est de partir des problèmes individuels communs, pour les transformer en demande collective avec une retombée d'égalité et d'émancipation sociale à long terme.

D'emblée, une question se pose à nous, comment mobiliser les femmes pour qui les besoins individuels primaires tels que le logement, la sécurité manquent ? Quand la fragilité psychique, les séquelles traumatiques liées aux violences vécues ébranlent la gestion même du quotidien ?

Cette démarche est-elle constructive pour la femme ou contre-indiquée pour elle, sa situation familiale, sociale, sa sécurité, y-a-il des moments plus propices pour l'aborder ?

Comment influencer l'extérieur (le politique, les médias) quand on a perdu le pouvoir sur sa propre vie ? Quand l'intérieur (le soi) n'est plus contenu d'une manière suffisamment solide pour marcher avec les autres la tête haute.

Comment amener la femme à penser le futur en terme de projet citoyen et collectif, quand pour elle, et c'est légitime, aujourd'hui et demain sont pensés en tant que solution de survie individuelle ?

Dans ce contexte, il est difficile de passer au stade plus collectif de présentation d'un message ou d'une revendication sur la place publique avec débat et interpellations en faisant fi de ces paramètres

Les balises

La participation et l'engagement dans l'action collective est, et doit être libre et volontaire. Nous proposons cet encadrement avec précaution car la femme s'adresse au Centre avec d'abord, une demande individuelle. Nous devons mesurer avec elle l'impact que cela peut avoir, nous devons prévoir des balises dans cet accompagnement vers le collectif.

Dans notre approche, réunir les femmes victimes de violences conjugales ne peut se développer que s'il y a eu un accueil personnalisé en amont.

Les femmes qui intègrent les ateliers d'actions citoyennes et collectives ont soit été ou sont encore hébergées au Refuge ou à la Petite Maison, soit suivies par le service ambulatoire.

L'équipe pluridisciplinaire peut leur apporter : en individuel un appui social, un appui juridique, un appui psychologique avec une visée d'autonomie personnelle.

Nous concevons que passer de l'action individuelle à l'action collective sont des temps qui s'entremêlent.

Avec ses balises, en s'assurant qu'il y a ou qu'il peut y avoir une prise en charge de la personne en parallèle, l'équipe d'éducation permanente va pouvoir encadrer les ateliers qu'elles proposent dans une démarche collective.

Le groupe, le lien et les compétences

Nous abordons chaque atelier comme un espace où se mettent en commun des ressources des expériences – on y partage les difficultés vécues, des réflexions, des pistes de solutions dans une ambiance de confiance. Cette ambiance se solidifie aussi par des moments de repas conviviaux, de fêtes et de rires.

Les groupes se fondent sur des présupposés fondamentaux ;

° Même si elle l'ignore, toute personne possède en elle des ressources et des savoirs utiles aux autres, quel que soit ses conditions sociale, économique et culturelle.

- Les compétences lui viennent des épreuves qu'elle a traversées.
- l'individu est un être relationnel, il a cette compétence relationnelle.

Avec ses présupposés, le groupe dans un espace temps défini agit directement sur deux éléments : une représentation positive de soi et le soutien social.

La restauration de l'estime de soi et la reconstruction du lien social peut trouver appui dans l'adhésion et la participation au groupe et aux thématiques abordées.

La sociologue Françoise Liot nous dit :

« - **L'acquisition d'un 'pouvoir intérieur'**, celui qui renforce l'individu se réfère à l'image de soi, à l'estime de soi, à l'identité et la force psychologique, émotionnelle :

le 'savoir-être'. L'évolution de l'image de soi se construit à travers le regard sur soi-même mais aussi par le regard des autres sur soi et l'évolution de celui-ci (...).

- **L'acquisition d'un pouvoir 'de'**, processus par lequel l'individu ou le groupe accède à la capacité de prendre des décisions : Le pouvoir 'de' comprend donc la capacité de décider, d'avoir de l'autorité, de résoudre les problèmes et de développer une certaine créativité qui rend apte à accomplir des choses. La notion renvoie aux capacités intellectuelles (la connaissance objective, le savoir, le savoir critique) mais aussi à l'économie et au social : avoir l'accès et le contrôle des moyens de production, des bénéfices, des services sociaux (santé), etc.

- **L'acquisition d'un pouvoir 'avec'**: pouvoir collectif, pouvoir social et politique, qui met en évidence la notion de solidarité, la capacité de s'organiser pour négocier et pour défendre un objectif commun (des droits individuels et collectifs, des idées politiques : lobbying, etc.). »

Le groupe, comme outil de travail, est un levier efficace à différents niveaux.

Le rythme de chacune est respecté. La prise de parole est proposée à chacune et reste libre. Chacune est entendue dans son expression personnelle.

En groupe, nous portons une attention particulière à la prise de participation (même passive pour certaines) comme outil de reconstruction de la personne et comme étape vers une autonomie sociale et solidaire.

L'équipe

En soufflant dans notre approche de travail et dans nos attitudes, de la bienveillance, l'acceptation sans jugement, de la reconnaissance et la confiance mais surtout un rapport d'égalité en terme « d'adulte qui s'adresse à un adulte », nous espérons insuffler ces mêmes rapports entre les femmes elles-mêmes. Les règles sont claires mais elles sont vivantes, elles servent à inclure et non à exclure.

Le médium

Nous mesurons plus d'efficacité lorsque l'atelier fait recours à un ou plusieurs médiums, la terre, les couleurs, le dessin, le feu, le corps.....

Les ateliers sont simples, accessibles à toutes les femmes quelques soient leur cultures, leurs langues.

Dans les ateliers de reconstruction il ya un médium qui dira quelque chose pour la femme quand elle choisira de ne pas parler, ou l'aidera quand ce qui est à dire est complexe.

Le médium est le passeur vis-à-vis des autres. Il a un langage universel car il est le même que les autres emploient mais il est à la fois unique car il sera investi par une histoire que seule la femme détient. Grâce au médium, la femme se sent unique et capable. Ce médium est le passeur entre elle et elle ; Il arrive très souvent qu'il dévoile quelque chose à la femme elle-même.

Le cheminement

La femme va entrer dans le processus d'émancipation par une prise en charge psycho-sociale individuelle avec l'équipe pluridisciplinaire mais aussi dans une dimension de groupe à travers les ateliers qui lui sont proposés par l'équipe d'éducation permanente.

Cette démarche d'épanouissement et d'émancipation entamée dans les ateliers, en groupe est aussi une étape qui aide la femme à s'envisager dans une action collective mais aussi à développer les liens solidaires nécessaires à la mobilisation.

L'organisation

L'Education Permanente s'adressent aux femmes bénéficiaires du Centre, qui sont hébergées, aux anciennes hébergées et celles suivies en ambulatoire. Elles peuvent également être orientées par des services partenaires, c'est souvent le cas du CIRE qui propose aux femmes migrantes de rejoindre le groupe ESPER qui se réunit au Centre depuis 2012.

Les ateliers des réunions maisons et les activités culturelles sont donc envisagés comme une étape préliminaire de renforcement, aux ateliers des actions collectives citoyennes qui servent à proposer et travailler les projets et les actions citoyennes collectives proprement dites l'Education Permanente au Centre se configure de la façon suivante ;

1° Les ateliers d'émancipation personnelle et d'intégration sociale en groupe

Les ateliers de reconstruction et d'émancipation personnelle appelés depuis la création du Centre « les réunions maison »

Tous les jeudis soir, au Refuge
pour les femmes hébergées du Refuge

Les ateliers d'intégration socioprofessionnelle et de citoyenneté

Tous les vendredis,
pour les femmes hébergées au Refuge.

Les ateliers culturels, créatifs et récréatifs.

Les mercredis après-midis et un samedi par mois
pour les femmes du Refuge et celles de la Petite Maison.

2° Les atelier de préparation de projets d'actions citoyennes collectives ACC

Tous les vendredis
pour les femmes du Refuge, de la Petite Maison, celles suivies en Ambulatoire,

3° Les actions citoyennes collectives

Dates à confirmer
pour les femmes du Refuge, de la Petite Maison, les anciennes hébergées,
celles suivies par l'Ambulatoire, celles orientées par les services partenaires

3. Ateliers et actions citoyennes collectives

3.1 les ateliers d'émancipation personnelle et sociale en groupe

a) Les ateliers de reconstruction « Les réunions maisons »

Dans les actions collectives que nous avons menées, la prise de parole face à un public et l'affirmation nécessaire à la participation d'une action collective citoyenne, n'ont été possibles que sous certains paramètres qui seront fort développés au cours des réunions maisons :

- la volonté et la détermination personnelle de chaque femme.
- une reconstruction personnelle « suffisante », avec une capacité relative de projection dans le futur.
- Une compréhension des enjeux de l'action menée.
- La dynamique positive d'un groupe et le sentiment d'appartenance à celui-ci.
- L'encadrement de professionnels et la confiance partagée.

Les sujets des réunions sont choisis par les travailleurs ou les femmes elles-mêmes.

Le choix dépendra des problématiques liées aux violences conjugales vécues par le groupe, il peut être également lié aux aspects de la vie communautaire.

Le contenu de certaines réunions est préparé avec les femmes ou quelques-unes qui le souhaitent.

Un débriefing des ateliers est réalisé avec les femmes après chaque séance.

Elles vont, à travers les ateliers et grâce aux moyens et techniques que nous mettons à leur disposition, déterminer les causes, les mécanismes de domination dans le couple et leurs impacts, l'entourage et la société, la reproduction des rôles, l'impact des stéréotypes de genre dans l'éducation, les freins à cette émancipation. Elles développent ensuite une réflexion sur les positions, la place, leur responsabilité, les pistes de solutions possibles qu'elles peuvent envisager pour un changement.

A travers des débats, des jeux de rôles, des exercices interactifs, nous tentons de susciter la réflexion, l'échange, la solidarité. Nous les encourageons à prendre la parole, à oser dire leur besoin, leur limite dans des rapports basés sur l'égalité et le respect.

Nous utilisons des techniques appropriées à chaque sujet.

Nous trouvons toujours un nom pour nommer chaque atelier.

Nous faisons beaucoup appel à la métaphore et la symbolisation car nous constatons qu'elles facilitent la participation de toutes même de celles qui ne parlent pas français.

Nous utilisons des techniques artistiques, accessibles et simples, des jeux de rôle.

Un atelier se fait en plusieurs phases : il commence par une mise en commun du groupe, ensuite une ou deux périodes sont consacrées à un travail individuel. L'atelier se termine toujours par une phase de participation commune.

Quelques exemples d'ateliers des réunions maison :

L'atelier « La violence c'est comme..... » :

Les femmes vont dessiner seules ou à plusieurs comment elles se représentent la violence conjugale ensuite comment celle-ci s'installe.

Une femme a illustré le cycle par une rose qui traverse les quatre saisons et qui perd au fur et à mesure sa couleur verte de départ qui représentait la vitalité.

Une autre a dessiné le déchaînement permanent d'une mer qu'elle tente de calmer en y plongeant elle-même au besoin. Finalement, elle se retrouve échouée sur la plage face aux vagues toujours déchaînées.

Après les feed-back de chacune, des approches théoriques de la VC comme le cycle de la violence et le processus de domination conjugale sont abordés avec les femmes.

L'atelier « Terre-en-vie, terre nouvelle » :

Il s'agit d'un atelier de terre glaise qui se fait en plusieurs temps.

Les femmes sculptent des moments de leur histoire passée et/ou actuelle, liés à la violence. Ensuite, elles choisissent ou pas de remettre les sculptures faites dans le tas de terre commun.

A la fin, elles vont, ensemble, modeler une sculpture collective représentant le futur, l'espoir, le changement. Chaque période se termine par un échange libre.

L'atelier « Au feu, les maux » :

Il s'agit d'un exercice de mise en mots par tout le groupe des maux qui résultent de la violence subie et de recherche de solutions pour s'en débarrasser. Un feu allumé par les femmes dans un braséro symbolise leur élimination.

L'atelier « Image-in » :

Des masques de plâtre faits par les femmes de l'empreinte de leur image vont les aider à parler de l'image qu'elles ont d'elles-mêmes. Cette animation débouche sur l'image de la femme dans la société, des normes et des clichés qui l'assignent et la maintiennent dans une position déterminée.

L'atelier « La pyramide de mes besoins » :

Les femmes établissent une liste de leurs besoins. Elles réalisent que ces besoins sont liés à la position des rôles dans lesquels elles ont été enfermées et auxquels elles sont restreintes. Dans l'échelle des besoins qu'elles établissent, nous constatons que la paix (en tant que sécurité), le logement, les enfants occupent toute la place.

L'atelier « L'oiseau rare » :

C'est un atelier sur l'estime de soi où les femmes vont se valoriser entre elles, ne ramenant que les aspects positifs des unes des autres. L'oiseau rare représente la personnalité unique et

originale de chaque femme. « La valeur et la reconnaissance de soi et celles que les autres portent sur nous, nous aide à prendre notre envol... »

L'atelier « Demain en main » :

Cet atelier se réalise souvent après une gestion de conflit. Il vise à renforcer, consolider le groupe, à intégrer les membres.

Il peut être un moment convivial où on prépare et on mange ensemble, chaque femme prépare un plat de son pays.

On peut aussi réaliser une fresque collective que nous appelons « Peinture de Paix » toutes les mains des femmes y sont représentées, disposées, peintes comme elles le souhaitent, et apportant chacune quelque chose pour que le groupe puisse être plus solide.

D'autres ateliers sont réalisés tels que les jeudis soirs :

L'atelier d'auto-défense verbale :

Cet atelier est donné en 3 séances par l'asbl Garance.

L'atelier « Ciné-débat » :

Il porte sur une thématique qui soulève des questions de femmes.

Nous avons réalisé au moins deux fois chaque atelier cette année.

Nous attendons que le groupe se renouvelle tout à fait avant de recommencer le même. Mais celles qui partent assez tôt n'ont pas l'occasion d'expérimenter tous les ateliers proposés.

Les ateliers « La violence, c'est comme », « Terre en-vie terre nouvelle », « Au feu les maux » :

Ils suscitent chez les femmes énormément de réactions.

Elles sont la plupart fort touchées émotionnellement mais nous constatons que quelque chose se passe, une prise de conscience de quelque chose.

b) Les ateliers de vie socioprofessionnelle et d'initiation à la démocratie et la citoyenneté

L'atelier citoyenneté :

Ces ateliers ont lieu tous les vendredis et concernent les femmes hébergées au Refuge. Dans l'atelier citoyenneté, nous présentons le fonctionnement des institutions belges telles que la sécurité sociale, les syndicats, la politique belge, le vote, etc.. Les femmes sont invitées à amener, à échanger sur leurs expériences, leur contact avec l'un ou l'autre organisme. La solidarité à travers les systèmes de sécurité sociale est expliquée et analysée.

L'atelier recherche logement :

L'hébergement dans notre institution est temporaire et limité à 6 mois.

Après un temps d'installation au Refuge pour permettre aux femmes et à leurs enfants de « souffler » et de se reposer, de rétablir leurs situations sociales, juridiques, se pose très vite la question de l'emploi, de formation, et du logement après le Refuge.

La quête d'un logement à Bruxelles est un véritable défi. Nous avons développé la problématique liée à la difficulté de trouver un logement dans le chapitre précédent.

Dans le privé, les logements corrects sont quasi inaccessibles pour les personnes disposant de revenus de remplacement (chômage, revenu d'intégration social...) 500€ à 600€ pour un petit appartement qui ne respecte pas toujours les normes de sécurité, mэрule sur les murs, électricité défaillante etc.

Pour accompagner les femmes, nous avons mis en place des ateliers de logement pour évaluer les questions suivantes :

- ° Quel était avant notre logement ?
- ° Comment avons-nous fait pour l'obtenir ?
- ° Où se trouvait-il ?
- ° Les conditions actuelles sont-elles les mêmes ?
- ° Quels sont nos freins ? (cpas, pas de fiches salaire, mauvaise maîtrise de la langue française, couleur de peau, etc.)
- ° Que veut le propriétaire ?
- ° Comment allons-nous lui donner l'information dont il a besoin ?
- ° Quelles démarches réalisons-nous pour notre recherche ?

De nombreuses autres questions sont soulevées pour mettre en place une stratégie et certaines attitudes à adopter pour obtenir plus facilement un logement adapté. Les femmes vont travailler sur une véritable relation avec le propriétaire et rompre ainsi avec les stéréotypes (les personnes dépendant du CPAS ne paient pas le loyer, ne sont pas respectueuses des lieux etc.) et augmenter leur capacité à comprendre les enjeux de la transaction, le rassurer sur ses attentes et ses craintes, développer la capacité d'argumenter etc.

Tout cela contribuera à améliorer leur communication réciproque et facilitera l'obtention d'un logement. Nous soutenons ainsi les femmes découragées par les multiples refus des propriétaires. Mais tôt ou tard, toutes les personnes trouvent finalement un endroit où loger. Ceci, bien entendu a des conséquences parfois sur la durée du temps d'hébergement au Refuge.

Pour la recherche de logement, les femmes vont prendre d'autres mesures concrètes à prendre pour sécuriser le logement :

- Inscription sur la liste d'une société immobilière de service public ou société de logement social ou SISP (bien que le temps d'attente est très long. Nous observons les difficultés de nombreuses femmes à comprendre et à remplir correctement ce document)

Les conventions SISP signées cette année ont permis à quelques unes d'y accéder plus rapidement.

- Inscription à la régie foncière des propriétés communales de la Ville de Bruxelles mais les femmes considèrent que cela n'était pas intéressant car les conditions d'octroi sont très strictes et le loyer doit correspondre au tiers des revenus, ce qu'elles ont difficilement.

- Inscriptions dans les agences immobilières sociales ou AIS ; lors de l'ouverture d'une liste d'inscription à l'AIS : Habitat et Rénovation, les femmes ont fait la file le jour fixé avec tous leurs documents en leur possession. Assez rapidement, certaines ont reçu une proposition concrète. L'éducatrice incite toutes les femmes à s'inscrire dans toutes les AIS.

- Participation aux tables de logement ;

La table de logement d'Etterbeek imprime des listes chaque semaine des logements disponibles (beaucoup proviennent d'agences immobilières) avec mise à disposition de téléphones et annonces à analyser.

La table de logement d'Ixelles travaille de manière collective avec lecture des annonces et analyse des images des appartements proposés avec la grille de lecture concernant un logement adéquat dans les normes et pouvant donner accès à certaines aides.

- Utilisation des réseaux personnels : à cause de leur vécu et leur problématique personnelle, les femmes ont vécu longtemps isolées et, reconstruire un réseau prend du temps.

- Renvoi vers d'autres structures d'hébergement. Cet aspect est pris en charge par l'équipe « Adultes ».

Conclusions :

Le plus grand risque qu'entraîne cette recherche ardue de logement est que la femme ne voyant pas de solution et arrivant en fin d'hébergement veuille retourner avec le mari violent avec comme justification de donner une chambre aux enfants.

Cette année, l'éducatrice a consacré 1/3 de son temps (et même plus) pour accompagner les femmes dans cette recherche.

La revendication des femmes pour l'accès à un logement décent est récurrent, elles renvoient souvent l'idée de rendre légale la collocation en favorisant l'individualisation des droits. Si deux personnes vivent en collocation dans un même domicile, elles sont considérées comme faisant partie du même ménage (alors qu'aucun lien personnel ne les lie) et leur taux de revenus diminue.

L'éducatrice souhaite consacrer plus de temps à ces ateliers car cela lui permettait de développer un réseau plus grand, participer à des réunions de coordinations, de s'informer et se documenter encore plus sur le sujet.

Les autres maisons d'accueil sont confrontées à ce même problème de société qui relève de la redistribution inégalitaire des richesses et qui devient le problème personnel des pauvres. (cf. Les Politiques de Lutte contre la pauvreté au prisme de la reproduction des inégalités, numéro 8 de la revue Pauvre vérité, juin 2015)

L'Atelier recherche emploi/formation :

L'atelier se présente sous la forme suivante :

- présentation et évaluation du parcours scolaire et professionnel de chacune, partage avec le groupe
- piste de recherche pour chacune, cohérence par rapport à la réalité de leur situation
- suivi en individuel, rédaction du curriculum vitae
- rencontre avec un agent d'insertion de la Mission Locale
- description détaillée du fonctionnement de la Mission Locale
- informations sur les différentes possibilités de travail
- présentation de notre public et de leurs attentes

Cette année, quatre femmes arrivant chez nous ont perdu leur emploi suite à la violence du partenaire.

Une des femmes s'est retrouvée en invalidité complète. Les conséquences psychologiques liées au traumatisme vécu, l'empêche d'exercer sa profession.

Une autre femme n'a plus été capable de continuer à travailler car son compagnon était employé par la même société de titres –services.

Une autre n'a plus su se rendre à son travail car son partenaire surveillait les lieux.

Une autre femme était inscrite comme indépendante complémentaire ; tous les documents se référant à son statut étaient en possession de son mari qui refusait de lui donner accès.

L'Espace Numérique

La recherche de logement, celle de formations dont le e-learning et celle de l'emploi passent indubitablement - à l'ère du numérique - par l'apprentissage, la connaissance et l'utilisation des outils informatique et internet. Les chômeurs doivent savoir rédiger, classer et gérer des dossiers (avec toutes leurs preuves de recherche d'emploi, de mails envoyés et réponses reçues etc....)

L'usage des téléphones portables -dernier modèle- équipés avec des fonctions identiques à celles de mini ordinateurs, nous donnent l'illusion que tout le monde connaît et utilise « les technologies de l'information et de la communication »(TIC). Hors cela s'avère inexact concernant les femmes qui se retrouvent chez nous. Notre salle bibliothèque et informatique contient quelques ordinateurs mis à la disposition des femmes.

En général c'est lorsque les enfants dorment qu'elles peuvent se permettre de s'installer sur un ordinateur, trouver un peu de temps pour elles-mêmes et aussi s'échanger, les unes aux autres, leurs acquis et leurs « savoir-faire » de manière informelle.

L'éducatrice a aidé les femmes dans la création de boîtes aux lettres électroniques pour pouvoir inscrire l'adresse sur le CV.

Nous nous sommes rendues plusieurs fois à l'Espace public numérique : rue Malibran à Ixelles, pour découvrir le lieu et son équipe. Suite à cela les femmes ont pris rendez-vous pour passer des tests et être accompagnées par l'équipe, en place là-bas.

Trois femmes se sont inscrites au Centre de Formation Culturelle et Sociale (CFCS) au 27 -28 Boulevard de l'Abattoir pour des modules de base en informatique mais ont abandonné rapidement car le niveau de base était déjà beaucoup trop élevé pour elles.

« La question de la fracture numérique apparaît trop souvent anecdotique au regard d'autres problèmes de société. Elle est trop souvent réduite à une simple question de diffusion de l'innovation. Or la lutte contre la fracture numérique n'est ni un luxe technologique, ni une « politique gadget » sur base des technologies de l'information. L'enjeu de la lutte contre la fracture numérique est au contraire démocratique. En effet, à l'heure où l'administration offre toujours plus de services en ligne, où le réseau Internet fournit aux citoyens des informations publiques et d'intérêt général, on ne peut imaginer priver une partie des citoyens de ces services et de ces informations. Au-delà de ces utilisations publiques, le développement des services commerciaux (banques, assurances, journalisme, ...) Plan national de lutte contre la fracture numérique.

Activité collective de rangement des documents administratifs

Les femmes apportent dans l'atelier leurs documents administratifs qu'elles vont classer collectivement. Elles réfléchissent ensemble sur ce qu'il est important de garder, sur la façon de classer moyennant des intercalaires, sur le délai de conserver les factures.

Les femmes qui ne savent pas lire ou bien parler le français interpellent les autres.

Le classement des documents administratifs et la connaissance de leur utilité sont primordiaux pour le suivi de leur situation administrative. Cela les aide souvent à y voir clair en comprenant leur situation. Elles peuvent ainsi dédramatiser la confrontation aux institutions administratives. Ce tri les met plus à l'aise devant cette démarche qui leur semble la plupart du temps insurmontable.

10 ateliers collectifs de classement administratif ont été organisés.

c) les ateliers culturels « ELLE »

Les ateliers ont une visée d'Expression, de Loisirs créatif et récréatifs, de Liens, d'Evolution. Ils participent aussi à la reconstruction des femmes par la découverte de lieux et événements culturels, par la prise en charge de son bien-être, de son corps.....des moments de détente, de sport.....

Atelier et excursion du mercredi

Au sein du Refuge :

- Moments festifs pour célébrer des événements, comme Noël, l'Aïd, les anniversaires, ...
- Atelier cuisine, échanges de savoir : partage de recettes
- Atelier création de costumes pour carnaval et la fête des femmes
- Atelier peinture sur soie
- Atelier peinture sur tasse, boîte, galets
- Atelier contes, lecture de conte
- Atelier de création de bijoux
- Atelier bricolage
- Atelier relooking, comment choisir ses vêtements
- Atelier vie communautaire et institution

A l'extérieur :

- Journée « Pass » à Frameries
- Jeux de pétanque
- Sortie à la mer
- Découverte de la nature en ville
- Grottes de Han
- Fête des familles au parc du Viaduc à Ixelles
- Palais Royal au parc Madou, expo sur les sports techniques
- Séance de remise en beauté
- Détente à Bokrijk, au chalet Robinson
- Cinéma 'demain', 'l'économie du couple' ...
- Théâtre 'vulnérable', 'free to run', 'parole de soi', 'baba', 'le mariage de Lila'
- Expo 'the vache'
- Barbecue au bois des rêves
- Visites des serres royales de Laeken
- Excursion à la mer, au bois de la Cambre, à la ferme

Journées sportives

De nombreuses femmes lorsqu'elles arrivent chez nous émettent le désir de faire du sport. Elles ont été immobilisées dans un domicile pendant un grand laps de temps. En arrivant chez nous elles désirent « bouger », faire du sport. Nous nous rendons à la piscine, où même si les femmes ne savent pas nager, le bien-être de l'eau les apaise. Grâce à la pratique du sport, les femmes peuvent reprendre conscience de leur corps et reconstituer l'unité de leur être complet (perdu lors du traumatisme).

En participant à des activités physiques, les femmes retrouvent leur droit de faire aussi du sport, comme les autres dans la société. La pratique du sport renforce la vie sociale.

Elles se sont inscrites à des salles de sport. Les femmes préfèrent aller dans une salle où seules les femmes sont acceptées ou pendant les heures qui leur sont réservées dans les salles.

5 journées sportives ont eu lieu.

3.2.Les projets d'actions citoyennes collectives

a.Préparation des projets en atelier ACC.

Dans les ateliers de l'ambulatoire qui ont lieu chaque semaine depuis 2010, se réunit un groupe de femmes qui se subdivisent en deux sous-groupes selon les spécificités qu'il va développer ; Le groupe ESPER et le groupe d'Actions Citoyennes Collectives plus générales.

Les ateliers ACC ont pour objet de réunir les femmes autour de projets d'actions citoyennes collectives et des actions ponctuelles qu'elles choisissent. Le premier groupe avait mis en place **le projet Soleils** il y a quelques années.

Le groupe aujourd'hui qui ne réunit plus tout à fait les mêmes femmes qu'au départ est composé actuellement d'une trentaine de femmes dont une douzaine est régulièrement présente.

Depuis deux ans, le nouveau groupe a vu ses liens se souder davantage.

Les femmes y viennent chacune, dans des moments différents de leur vécu de violence.

Les femmes accueillent des nouvelles venues rejoindre le groupe. Chacune intègre le groupe à son rythme. Les femmes font preuve d'une acceptation inconditionnelle des autres femmes quelques soient leurs histoires, leurs cultures, leurs âges. L'écoute et le non jugement permettent une liberté de parole sans tabou autour de la violence.

A chaque séance, les femmes racontent des faits vécus par elles-mêmes, ces faits relèvent de l'injustice. Les revendications portées par des actions citoyennes collectives vont se formuler à partir des injustices communes émergées dans le groupe.

Elles sont toutes d'accord pour constater la méconnaissance de la VC dans le public et dans le monde de la Justice. Ce dernier, selon leurs expériences avec celui-ci, n'est pas adapté et ne répond pas aux réalités des femmes victimes de VC et à leurs enfants.

Les femmes ont choisi le projet de sensibiliser ces catégories de personne aux spécificités et à la gravité de la VC.

En 2015, nous constatons qu'il y a une série de réalisations produites par les femmes au cours des divers ateliers, tenus notamment au Refuge, visant la reconstruction personnelle et socio-professionnelle des femmes pendant leur hébergement ; comme des dessins, des sculptures, des écrits, des masques...

Les productions réunies racontent naturellement la trajectoire des femmes. L'idée de les utiliser dans une exposition pour sensibiliser le public émerge.

Avec le soutien actif des femmes aux ateliers, l'**exposition « Demain en main »** s'est tenue dans les locaux du Centre l'an passé du 23 et 27 novembre. Elle a été perturbée par l'état d'alerte 4 établi dans tout le pays suite aux attentats de Paris le 13 novembre 2015.

En 2016, le débriefing de l'exposition est effectué, les femmes décident de la réitérer.

Comme précédemment, elles vont continuer à récolter des réalisations pour affiner cette exposition dont l'objet est de sensibiliser aux impacts de la violence par un cheminement de reconstruction.

Finalement trois thèmes seront retenus et travaillés dans les ateliers pour aboutir à des actions qui s'étaleront au cours des années suivantes ;

La sensibilisation du public et du monde judiciaire à la spécificité et à la gravité de la VC.

Par des témoignages à la tv, à la radio... Par d'autres moyens comme l'expo « Demain en mains »

Une étude centrée sur « Pourquoi les femmes restent ou retournent avec leur partenaire violent ? » ;

Cette question qui poursuit les femmes victimes de VC les a interpellées. Elles veulent retourner cette question et la poser elles-mêmes pour connaître les représentations de ceux qui leur posent cette question. Cette étude sera abordée par un sondage au près de l'opinion publique et traitée dans la représentation théâtrale en entamée dans les ateliers.

La pénibilité de la plainte

La difficulté de déposer plainte et l'intervention de la police seront ramenées aux politiques à travers des plaidoyers, par des témoignages et reprises dans la représentation théâtrale en cours.

Ces trois points seront développés dans les ateliers. Les discussions autour de ces sujets ont été notés ou enregistrés. Les expériences individuelles sont reformulées en revendication commune.

Pour développer les aptitudes des femmes à porter les projets et les actions citoyennes collectives, des ateliers techniques suivants ont eu lieu en alternance ;

Des ateliers d'écriture.

Des ateliers de relaxation.

Des ateliers d'improvisation et de mimes.

Des ateliers de création de marionnettes conçues « pour parler » avec les voix des femmes qui ne veulent pas s'exprimer à visage découvert.

Des intervenants extérieurs ont été invités dans les ateliers pour accompagner les femmes dans ce développement.

Trois sondages sur la question «Pour quelles raisons pensez-vous que les femmes restent ou retournent avec leur partenaire violent ?» ont été réalisés.

Ces sondages ont été menés par 6 femmes dans l'espace public mais n'ont pas encore été dépouillés, ils se répèteront en 2017

Les tableaux de la pièce théâtrale ont été commencés mais ne sont pas encore achevés.

Une **sensibilisation du public** au cours de la **distribution des rubans blancs** a mobilisé 7 femmes lors de la campagne de lutte contre les violences faites aux femmes le 25 novembre, aux abords de la gare centrale ; campagne organisée par la plateforme régionale.

b. Projet sensibilisation police

Des réflexions autour de la plainte développées dans les ateliers avec le souhait de la porter sur la place publique et aux politiques ont trouvé une voie dans la rencontre avec le commissaire et professeur Monsieur Pierre-Thomas Collignon.

Monsieur Collignon donne cours depuis de nombreuses années aux futurs inspecteurs de police de l'école régionale de police située à Evere.

Dans le cadre de cours sur les matières de VC, il constate que : « la théorie, les écrits, les vidéos présentés ne sont pas suffisants pour transmettre la complexité de la problématique ».

Il suggère une expérience nouvelle : une rencontre entre les femmes victimes de VC et les aspirants de police. Les femmes avaient, au cours des ateliers, été entraînées à la prise de parole par des exercices de jeux de rôle, de scènes improvisées, etc. Elles avaient listé depuis plusieurs réunions déjà, toutes les difficultés rencontrées avec les agents de police lors de dépôt de plainte ou lors de l'intervention de ceux-ci au domicile, au moment des crises de violence.

La demande de Monsieur Collignon croisait le travail des femmes fait en amont dans les ateliers. Les femmes ont pris connaissance des attentes de Monsieur Collignon et ont répondu nombreuses à cette invitation qu'elles ont estimée comme nécessaire et indispensable.

La première rencontre a eu lieu en mai 2016. Très vite, le commissaire réitère la demande pour le 21 octobre, le 17 novembre et le 13 décembre 2016. Le commissaire nous contacte après un débriefing avec les élèves. Il remercie les femmes pour ce qu'elles ont permis : « de faire exister aux policiers ». Monsieur Collignon souhaite dès lors pérenniser la collaboration.

Cette action est également très riche pour les femmes qui comprennent mieux la difficulté des policiers dans leurs interventions et leur permet de mieux orienter les recommandations qu'elles veulent adresser aux politiques.

Dans les ateliers, nous pensons à structurer ces rencontres sous forme de module et les proposer à d'autres intervenants concernés. Les femmes y interviendraient à tour de rôle.

c. le Groupe ESPER.

Au sein du service ambulatoire, nous recevons de plus en plus de femmes migrantes qui risquent de perdre leur titre de séjour quand elles quittent leur époux avant les 5 années de cohabitation exigée par la loi du regroupement familial.

Des clauses de protection et certaines conditions leur permettent de ne pas perdre leur titre de séjour, notamment ; des preuves de violences, de revenu et d'intégration comme l'apprentissage du français.... Mais les mécanismes de violences (isolement, menaces, empêchement d'aller chez le médecin, interdiction de suivre des formations ...) ne leur permettent pas de les réunir.

Pendant l'hébergement, certaines, soutenues par le CPVCF et le CIRE avec qui nous avons privilégié un partenariat parviendront à maintenir leur séjour en récoltant ces preuves. D'autres femmes n'ayant pas trouvé d'emploi et/ou n'ayant aucune pièce prouvant la violence subie perdent leur titre de séjour et donc leur revenu de remplacement, provisoirement accordé par le CPAS. N'ayant plus de ressources, elles ne peuvent plus s'acquitter des frais d'hébergement demandés par notre Centre. Elles sont malheureusement contraintes de quitter le Refuge sans pouvoir être orientée vers d'autres structures d'accueil.

Pour d'autres, quand la régularisation est possible, cela prend un temps considérable et entraîne un allongement significatif de la durée d'hébergement qui a des conséquences sur notre capacité d'accueil des autres femmes victimes de violences conjugales qui attendent un hébergement.

Le groupe de femmes **ESPER (Epouses Sang Papier En Résistance)** s'est constitué en 2012 au sein du CPVCF pour mener des actions citoyennes collectives liées à leur situations difficiles. Les réunions qui ont lieu tous les vendredis, permettent aux femmes de maintenir entre elles un réseau de soutien, de solidarité, d'échanges dont elles ont besoin, d'envisager et préparer leurs actions, rencontres, mais aussi s'entraîner à la prise de parole, à rédiger leurs idées. Elles comptent sur l'appui des intervenants et de la plateforme associative ESPER à qui elles font état de leur constat sur le terrain.

Les femmes ont participé à plusieurs rencontres et interpellations politiques sur leurs difficultés. Elles ont également rencontré plusieurs fois des journalistes pour témoigner dans des **documentaires** qui dénoncent **la double violence** qu'elle subissent. Ces documentaires ont été diffusés sur la **Trois et Youtube** en 2015 et en 2016.

Elles ont également été consultées pour donner leur avis pour le flyer « **Migrantes, quels sont mes droits** » réalisé par la plateforme associative ESPER en 2015. Elles contribuent encore à la **diffusion des flyers** dans les services de proximité, auprès du public et ponctuellement lors des conférences ou colloque comme celui de l'an passé organisé par la plateforme ESPER et celui de 2016 organisé par la plateforme régionale lors de la campagne ruban blanc où le CPVCF a présenté le travail fait avec ESPER.

Cette année, elles ont évalué les clauses de protection spécifiques pour les victimes de VC. Elles constatent que celles-ci s'endurcissent et rendent les conditions demandées de plus en plus difficile à remplir.

Du côté auteur,

Le partenaire auteur de violences est mieux informé des clauses de protection pour les femmes victimes de violences et va les détourner. Il évite de laisser des traces de violences physiques et passe par des stratégies de contrôle et de pression moins repérables comme l'enfermement, la confiscation de biens, la privation de soins, de contacts, d'accès à l'information et le contrôle des communications.

Une autre stratégie repose sur les procédures administratives pour le maintien de séjour de son épouse, qui consistera à les détourner depuis le début de la cohabitation de telle sorte que les femmes sont littéralement prises au piège quand elles cherchent à se protéger en quittant le domicile conjugal. (Jamais inscrites au registre des étrangers, radiation à leur insu...)

Du côté de l'administration :

Les femmes énumèrent aussi la non-accessibilité de la prise en charge par les services sociaux. Les CPAS refusent de plus en plus leur de leur octroyer une aide financière.

Ceux-ci doivent prévenir l'Office des Etrangers quand elles tombent à charge de l'état.

Par crainte de retrait de leur titre de séjour, les femmes refusent l'aide financière et vont rester dans la précarité et sans logement espérant trouver un emploi le plus rapidement possible.

La crise des migrants a un effet très négatif sur l'image des femmes migrantes qui les rend suspectes de mariage blanc. Leurs situations de précarité financière et administrative sont exploitées par des employeurs, des propriétaires ou d'autres partenaires peu scrupuleux.

La mise à la porte du domicile conjugal par le partenaire est également fort utilisée comme chantage, elle n'est pas considérée par l'Office des Etrangers comme une violence. C'est également le discours tenu par la police qui ne trouve pas utile d'acter la plainte pour ces cas-là.

Les femmes vivent la mise à la rue comme la violence la plus extrême. Et la traduisent comme un abandon de la part du partenaire et de l'état envers qui elles ne remplissent pas les conditions de « bonne épouse ».

Le groupe ESPER a fait un état des lieux de leurs conditions.

Mardi 7 juin, une **audition à la Chambre des Représentants** du Parlement fédéral a été suggérée afin de faire **l'évaluation sur la loi du regroupement familial** et ce qu'elle génère comme impact et difficultés. La Chambre souhaitait entendre certains acteurs de terrain tels que le CIRE, le CPVCF, l'association Human Rights Watch, et le groupe ESPER déjà connu au Parlement pour plusieurs interpellations passées

La porte parole d'ESPER a présenté un **rapport rédigé par le groupe**. Elle a attiré l'attention sur les radiations abusives des femmes de leur domicile demandée par leur conjoint.

Cette radiation est effectuée sans enquête ou sans qu'il soit mention de départ lié à des violences conjugales. La violence conjugale n'est pas relayée à l'Office des Etrangers par le biais des plaintes.

Elle a relevé la pénibilité du dépôt de plainte. La police a tendance à dissuader ou à refuser les dépôts de plainte des femmes migrantes surtout lorsque celles-ci ont été radiées de leur domicile. Les femmes non informées de leur droit n'avertissent pas l'OE de leur départ qui, faute de ne l'avoir pas su, leur donnent un ordre de quitter le territoire. Il est souvent trop tard pour faire appel.

La porte parole d'ESPER attire également l'attention sur le non accès aux maisons d'hébergement qui est un appui énorme pour elle et une sécurité pour les situations de menace et de danger.

Le groupe ESPER a participé avec le CPVCF à la marche mondiale organisée par 'Le Monde selon les Femmes' le 8 mars, marche dédiée aux femmes réfugiées et migrantes.